



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 382 - 27 mai 2020

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

<http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes

Twitter https://twitter.com/MMF_France

Instagram : https://www.instagram.com/mmf_france/

SOMMAIRE

- 1 - « Forum des féministes pour penser demain ! » - MMF - 18-20 septembre - Toulouse - Page 2
- 2 - Grâce à vos dons, les associations de femmes continueront d'agir ! - Fond pour les Femmes en Méditerranée - Page 2
- 3 - Afghanistan : attaque abjecte contre la maternité de Dasht-e-Barchi - Médecins sans Frontières - Page 2
- 4 - Etats-Unis : La polygamie n'est plus un délit dans l'Utah - 20minutes.fr - Page 3
- 5 - Les Israéliens protestent contre le féminicide : ça suffit de tuer les femmes en Israël - Claudine douillet - www1.alliancefr.com/ - Page 3
- 6 - Ukraine : La GPA se révèle n'être qu'un trafic d'enfants - CIAMS - Page 4
- 7 - Le Soudan se dirige vers une pénalisation de l'excision - Siegfried Modolal - Le Monde avec AFP
- 8 - La PMA pour toutes, une urgence absolue - Osez le féminisme - Page 6
- 9 - Femmes providentielles mais femmes invisibles, sous-payées, surchargées - Haut Conseil à l'Égalité - Page 7
- 10 - Violences faîtes aux femmes : Que s'est-il vraiment passé pendant le confinement ? - Cherel Laeti - www.franceinfo.fr - Page 11
- 11 - "L'annonce du confinement l'a glacée. « Ça va être l'enfer - Francine Sporenda - Page 14
- 12 - La chronique juridique de Maude Beckers. Harcèlement sexuel : le pénal ne prime plus - Maude Beckers - avocate - Page 16
- 13 - Violences sexuelles: une femme réfugiée sur cinq dit avoir été victime après son arrivée en France - www.huffingtonpost.fr - Lea Nicosia - Page 17
- 14 - COVID19 et prostitution : En 2 mois de confinement, le Mouvement du Nid a aidé en urgence près de 1 000 personnes, et établi 110 nouveaux contacts - Page 18
- 15 - Les violences obstétricales en hausse pendant l'épidémie de Covid ? - Estelle Cintas - www.parents.fr - Page 18
- 16 - Couple : avant la première gifle - Valérie Péronnet - www.psychologies.com - Page 19
- 17 - Tribune Le gouvernement doit garantir le droit à l'IVG - Un collectif de député.es et sénatrices - Page 21
- 18 - Tribune - Pour un partage radical des activités de care - Eléonore Lépinard - Professeure Lausanne - www.libération.fr - Page 21
- 19 - Le groupe McDonald's poursuivi devant l'OCDE pour « harcèlement sexuel systématique » - irmonfr.fr avec AFP - Page 23
- 20 - Avec les écoféminismes, se projeter autrement dans l'après-Covid - Selma Muzet et Marie Bécue - Page 24
- 21 - Lesbiennes, femmes de génie - Cécile Daumas - newsletter « Féminisme et sexualités » de Libé

22 - Esclave, femme, noire : la triple discrimination - Patrice Elie Dit Cosaque - <https://la1ere.francetvinfo.fr> - Page 26

23 - Rendre leur place aux femmes dans la Résistance - Marion Chastain et Liliane Charrier - information.tv5monde.com - Page 27

24 - Livre : « Droits humains pour tou-te-s » - Ouvrage collectif - Page 29

25 - Livre : « Féminismes dans le monde » - Sous la direction de Fanny Galiot et Pauline Delage - Page 29

MOBILISATIONS

1 - « Forum des féministes pour penser demain ! » - MMF - 18-20 septembre - Toulouse

L'événement français principal de la 5^e action internationale de la Marche Mondiale des Femmes aura lieu du 18 au 20 septembre 2020 à Toulouse : c'est le « Forum des féministes pour penser demain ! ».

Plus d'infos à venir : Programme, inscription, aide militante logements, soutien financier...

SOLIDARITÉS

2 - Grâce à vos dons, les associations de femmes continueront d'agir ! - Fond pour les Femmes en Méditerranée

Depuis le début de la crise Covid19, nous avons contacté 150 associations de femmes dans 18 pays dont la France afin d'évaluer leurs situations.

Le constat est clair : aucun plan de sauvetage n'est envisagé, alors que le rôle des associations est primordial dans le développement de la vie économique et sociale.

Plus que jamais les associations de femmes ont besoin d'un soutien urgent pour continuer d'assurer l'accompagnement des femmes, particulièrement les plus vulnérables, dans les mois à venir. C'est pourquoi, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée lance un fonds d'urgence, destiné à préserver leur existence.

Soutenez les associations ! Votre apport est indispensable pour leur permettre d'avoir un futur

<https://www.medwomensfund.org/fr/Don.html?fbclid=IwAR2LTTnfr0s42->

<nGPovyo9Xzw7qoMatgcieA9De3QeLyhdelH8bt3dwrwhg>

INTERNATIONAL

3 - Afghanistan : attaque abjecte contre la maternité de Dasht-e-Barchi - Médecins sans Frontières

Profitant de la vulnérabilité totale de femmes enceintes, de jeunes mères et de nouveau-nés pris en charge au sein de l'hôpital de Dasht-e-Barchi à Kaboul, un nombre inconnu d'assaillants ont attaqué pendant plusieurs heures la maternité gérée par MSF à coups de tirs et d'engins explosifs. Cet acte de violence lâche et insensé a coûté la vie à de nombreuses personnes et privé des femmes et des enfants d'un service de soins essentiels, dans un contexte où l'accès à ces soins est déjà limité. La maternité se situe dans un quartier de l'ouest de Kaboul, peuplé de plus d'un million et demi de personnes.

Plusieurs patients ont été tués. Il semble presque certain qu'au moins l'un de nos soignants se trouve parmi les victimes, toujours en cours d'identification. Malgré une situation chaotique, tous les efforts sont déployés pour assurer les soins de nos patients et des blessés, fournir un soutien psychologique au personnel et l'aide nécessaire aux familles des victimes.

Une femme a accouché pendant que l'attaque avait lieu. La mère et son bébé se portent bien.

Nos soignants, mais aussi toute l'équipe de la maternité, fournissent un service précieux à de nombreuses femmes, et en particulier à celles ayant des accouchements compliqués. Les activités médicales de la maternité de Dasht-e-Barchi sont actuellement suspendues. Les patients ont été évacués vers les hôpitaux alentours et le personnel mis à l'abri.

Plus que jamais, MSF exprime sa solidarité avec la population afghane. *MSF a ouvert la maternité de 55 lits à l'hôpital de Dasht-e-Barchi en 2014. Depuis le début de l'année, 5 401 accouchements ont été réalisés et 524 bébés ont été soignés dans l'unité pour les nouveau-nés et les soins maternels.*

4 - Etats-Unis : La polygamie n'est plus un délit dans l'Utah - 20minutes.fr

L'Utah, un État américain conservateur et berceau des Mormons, vient de rétrograder la polygamie à l'état de contravention, rapporte le New York Times. Dans le reste des États-Unis, cette pratique reste un délit passible de prison.

En mars dernier, la sénatrice républicaine Deidre M. Henderson, avait déposé un projet de loi visant à la décriminaliser. La loi est entrée en vigueur après avoir été approuvée par les sénateurs américains. Dorénavant, un homme marié peut avoir plusieurs femmes sans craindre des poursuites judiciaires. La polygamie est désormais considérée comme une infraction, passible d'une amende de 750 dollars et de travaux d'intérêt général.

Il faut noter que cette nouvelle loi s'applique à la seule condition que les mariages soient consentis. Dans le cas contraire, la polygamie reste un délit passible de sanctions pouvant aller jusqu'à quinze ans d'emprisonnement.

Son entrée en vigueur a provoqué l'indignation de plusieurs associations de défense des droits humains. La Sound Choices Coalition, une ONG combattant la polygamie, dénonce un « moyen abject de renforcer l'esclavage sexuel moderne ». « Le projet de loi ne protège pas les milliers de victimes - hommes, femmes et enfants - qui ont été programmées [...] depuis la naissance par leurs propres parents, pour 'se taire, obéir, être polygames ou être détruites' », déclaraient ainsi les membres de l'association en février dernier, peu avant son vote.

5 - Les Israéliens protestent contre le féminicide : ça suffit de tuer les femmes en Israël - Claudine douillet - www1.alliancefr.com/

Environ 1000 Israéliens se sont rassemblés lundi sur la place Habima à Tel Aviv pour manifester contre la marée montante de féminicides affectant le pays ces dernières semaines selon le groupe féministe LOTEK - l'unité de lutte contre le terrorisme de genre qui s'est intégrée dans le discours public et médiatique. La manifestation est intervenue en réponse au meurtre de dix femmes et d'un bébé depuis le début de 2020, dont un s'est produit ce week-end à Ramat Gan. "Les discours qui cherchent à justifier la violence contre les femmes doivent être arrêtés, en plus de pardonner aux tueurs et de blâmer les victimes", a déclaré un activiste de LOTEK.

Les manifestants ont également ajouté que le nouveau gouvernement devrait inclure la mise en place d'un programme anti-violence, une tâche particulièrement compliquée étant donné la constitution du nouveau gouvernement pas moins de sept nouveaux fonctionnaires devraient traiter directement le phénomène d'une manière ou d'une autre.

L'initiative de ralliement, a déclaré le groupe LOTEK, qui unit les femmes de tout le pays, n'est pas seulement le résultat des échecs du gouvernement pour endiguer les meurtres de ces femmes mais que des délinquants violents sont libres de nuire à nouveau aux femmes sans surveillance et sans conséquences,

Les manifestants protestent également contre le discours public sur la question de la violence sexiste, qui, selon eux, se fait sentir principalement sur les réseaux sociaux, mais également

peuvent être constatés, dans les discours médiatiques ce qui permet la tolérance et même le pardon pour certains des assassins.

Des affirmations selon lesquelles les victimes sont accusées d'allégations poussant à trouver des circonstances atténuantes à leur assassin tels que "elle a trahi son mari et ne s'est pas investie dans la famille", commentaires apparaissant sur de nombreux réseaux sociaux, ou "elle voulait probablement rompre avec lui", ces commentaires attestent du courant dominant de la société israélienne vis à vis des femmes; Considérant que ce qui leur arrive est de leur faute, et que leur assassinat n'est que la conséquence de leurs propres actions. D'autres allégations qui blâment les victimes commencent souvent par l'affirmation selon laquelle le meurtrier pourrait avoir été «émotionnellement instable», ou qu'il s'agissait d'une «attaque psychotique».

"Il n'y a aucune justification pour un discours qui cherche la logique et les raisons du meurtre de femmes et pour faire écho à ce discours dans les médias." "Le sang des femmes, nos sœurs, dans ce pays est bon marché, même dans le discours public, ont fait valoir des représentants de LOTEM, ajoutant que" nous devons changer la sémantique dans laquelle la société décrit la violence sexiste". Les manifestants, dirigés par Einav Kagan, Hadar Gal, Or Biton et Ron Marx, se sont réunis place Habima à Tel Aviv dans le but de transmettre au gouvernement, aux médias et au public une série de messages, soulignant que "lorsque nous sommes assassinés, nous n'avons ni nom, ni identité. "

"Vous avez été assassinée. Il n'y a pas de budget gouvernemental approprié pour gérer cela, et, en conséquence, les femmes ne sont pas en sécurité dans la rue, ni dans leur maison. Les médias sont également responsables du discours public et le gouvernement également, qui doit agir en conséquence afin de changer le discours" En conséquence, l'une des tâches clés de ce nouveau gouvernement gigantesque sera la création du Comité ministériel sur la violence domestique, dont la création a été décidée trois ans auparavant. À ce jour, moins de la moitié du budget décidé a été adopté à cette fin.

En raison de la lourdeur du gouvernement et du nombre élevé de postes de ministres, de nombreux ministres seront responsables de la mise en place des comités. Par exemple, le nouveau ministre de la Sécurité publique, le député du Likoud, Amir Ohana, sera responsable de la surveillance policière des délinquants violents. Son adjoint, le député du Likud, Gadi Yevarkan, sera chargé de traiter la question du féminicide parmi les membres de la communauté juive éthiopienne, ainsi que le ministre de l'Immigration et de l'absorption des immigrés, Bleu et blanc, MK Pnina Tamano Shata. Parallèlement, la ministre du Bien-être communautaire, Orly Levi-Abekassis, a été chargée de la prévention de la violence et a déjà annoncé qu'elle prenait la question au sérieux.

Le ministre de la Justice MK Avi Nissenkorn, dont le bureau est principalement responsable des questions liées au droit et à la justice, a promu un programme de bracelets électroniques pour suivre les délinquants violents, tandis que le député travailliste et le ministre du Bien-être social Itzik Shmuli seront appelés à coordonner entre les services sociaux et la police, et travailler à accroître le manque de réponse aux victimes de violence.

Dans l'opposition politique, la députée de Meretz Tamar Zandberg a déclaré qu'elle avait déjà programmé un programme sur le féminicide qui sera débattu mercredi à la Knesset dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire sur le meurtre de femmes. "Une femme en danger de mort ne se soucie pas de la coalition [gouvernementale] et de l'opposition. Il s'agit d'une vie humaine. J'exhorté tous les membres de la Knesset à transcender la politique et à soutenir ma proposition", a déclaré Zandberg.

6 - Ukraine : La GPA se révèle n'être qu'un trafic d'enfants - CIAMS

Campagne féministe : Dès le début de la pandémie, des initiatives féministes en Espagne ont alerté pouvoirs publics et organisations internationales face au scandale de ces bébés nés par GPA en Ukraine, mais aussi partout où se pratique la maternité de substitution. En Italie, une dizaine

d'associations en ont appelé à leur ambassadeur en Ukraine tandis que, en tant que Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution, nous avons interpellé le président ukrainien, Volodymyr Zelensky.

Réactions officielles : Depuis, le défenseur ukrainien des droits de l'enfant, Mykola Kuleba, a fait œuvre de vérité en déclarant que la maternité de substitution en Ukraine viole les droits des enfants et que la commercialisation et l'accès à un tel "service" en Ukraine favorisent la vente incontrôlée d'enfants ukrainiens à l'étranger. [...] Il estime que l'Ukraine est devenue une boutique internationale en ligne pour l'acquisition de bébés et reconnaît qu'ils ne savent pas combien d'enfants l'Ukraine «livre» de cette manière. Il a souligné qu'aucun État n'est obligé de "fournir" un enfant à une famille, en particulier à une famille étrangère, ajoutant que, pour lui, la maternité de substitution relève de l'exploitation des femmes par le biais de rémunérations octroyées par des entreprises privées pour répondre aux besoins d'adultes.

La commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, Liudmyla Denisova, reconnaît de son côté que l'État ne prend pas toutes les mesures appropriées pour protéger les droits et la dignité des enfants, alors que l'Ukraine devient un pays fournisseur pour les étrangers, donnant naissance à des enfants dont elle ne peut contrôler le sort. Elle a en outre déclaré que la maternité de substitution en Ukraine est un problème qui nécessite une réponse globale et immédiate.

Un député du parti majoritaire a déposé une proposition de loi en mai 2020 de type réglementariste qui prévoit, entre autres, l'octroi de licences obligatoires, assorties d'une contribution annuelle de deux millions d'hryvnia, pour les cliniques traitant des technologies de reproduction sous forme de maternité de substitution. [...] Selon lui, il sera ainsi possible de se protéger des "petits cabinets et agences médicales" qui se lancent dans cette activité avec mille hryvnia de capital. Il ajoute : « il s'agit d'une question économique pour "nos femmes", car elles reçoivent du bon argent qu'elles ne gagneraient pas dans notre pays [...] pour investir dans leur famille, élever des enfants, les éduquer ... ». N.B. Pour lui, les couples ont droit à la GPA, car le fait de ne pas avoir d'enfants peut être une raison de divorce, ce projet de loi n'est qu'une façon "d'améliorer" la réglementation de l'exploitation reproductive et de la vente de bébés au profit de l'état ukrainien.

Les réactions du marché : Le fondateur du Biotexcom Medical Center, (le principal centre de GPA en Ukraine) Albert Tochylovsky, estime que la maternité de substitution permet aux femmes ukrainiennes des petites villes de se nourrir et de nourrir leur famille. Il a déclaré que "malheureusement, nous avons deux Ukraines : l'une est à Kiev [N.B. riche] et le reste dans de petites régions. [N.B. pauvre] où, selon les statistiques, 54 % des femmes et 46 % des hommes y vivent. Dans ces petites régions, il existe de nombreuses familles monoparentales avec deux ou trois enfants et femmes qui ne peuvent pas nourrir leur famille ... Les mères qui fréquentent nos programmes [pour devenir mères porteuses.] ont la possibilité de construire des logements, d'élever leurs enfants et de leur donner une éducation. [Commentaire : les puissants se sont toujours arrangés pour faire passer leurs turpitudes pour des œuvres humanitaires !]

7 - Le Soudan se dirige vers une pénalisation de l'excision - Siegfried Modolal - Le Monde avec AFP

Au Soudan, l'excision est en passe d'être punie par la loi : un amendement au code pénal, qui rend leurs auteurs passibles de trois ans d'emprisonnement et d'amendes, a été approuvé par le gouvernement. Il est désormais en attente d'une promulgation.

Cette mutilation sexuelle féminine, qui reste une pratique ancestrale très répandue dans le pays, consiste à retirer partiellement ou totalement le clitoris et les petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres.

La mesure intervient un an après la chute du régime d'Omar Al-Bachir, sous la pression de la rue. L'ex-autocrate, à la tête du pays pendant trente ans après un coup d'Etat soutenu par les islamistes, avait écarté un projet de loi contre l'excision en 2015.

Les femmes soudanaises ont joué un rôle de premier plan dans cette révolte qui a abouti, après la chute d'Omar Al-Bachir en avril 2019, à la formation d'un gouvernement de transition vers un pouvoir civil l'été suivant.

Près de neuf femmes sur dix excisées : Avant même sa promulgation, l'amendement a d'ores et déjà été salué par les organisations de défense des droits humains. « C'est un grand pas pour les femmes soudanaises », a déclaré à l'Agence France-Presse Zeinab Badreddin, une militante. « Cette pratique n'est pas seulement une violation des droits des jeunes femmes, elle (...) a de graves conséquences pour la santé physique et mentale », a renchéri Abdullah Fadil, représentant de l'Unicef à Khartoum.

Au Soudan, l'excision, qui peut être mortelle dans certains cas, est encore vue comme un « rite de passage » - près de neuf femmes sur dix l'ont subie, selon l'Organisation des Nations unies. C'est aussi le cas dans un nombre encore significatif de pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, notamment en milieu rural. Et la criminalisation de la pratique n'est qu'une étape d'un long processus sociétal permettant sa disparition, comme le prouve la situation en Egypte. Dans ce pays, l'excision est interdite depuis 2008, et punie de peines allant jusqu'à sept ans de prison. Mais, selon une étude de l'Unicef de 2016, 90 % des Egyptiennes de 15 à 49 ans ont été excisées.

« *La loi seule ne suffit pas* » : « Pénaliser l'excision n'est pas contraire à la religion. Il n'y a pas de textes [religieux] qui permettent la circoncision des femmes », souligne la militante Sherine Abu Bakr. « C'est une pratique qui doit encore davantage être combattue à la faveur des changements survenus dans le pays », ajoute-t-elle, en allusion au démantèlement du parti islamiste d'Omar Al-Bachir. « Si nous sommes heureux de l'amendement, la loi seule ne suffit pas », résume pour sa part Manal Abdel Halim, de « Salima », une initiative locale de lutte contre l'excision. « Nous avons toujours besoin de plus de campagnes de sensibilisation. »

COMMUNIQUÉS, TEXTES

8 - La PMA pour toutes, une urgence absolue - Osez le féminisme

Adoptée en première lecture en octobre 2019 à l'Assemblée Nationale, puis en février 2020 au Sénat, la loi bioéthique étendant la PMA à toutes les femmes, qui devait être votée définitivement avant l'été, est une énième fois reportée. Les reports répétés depuis 2012 malgré les promesses successives sont scandaleux et discriminatoires envers les femmes lesbiennes et les femmes célibataires.

La PMA pour toutes est un enjeu fondamental qui ne peut continuer à être reporté à une date inconnue. Si la crise sanitaire a obligé les responsables politiques à revoir le calendrier de réformes, le report de cette avancée législative s'inscrit dans un continuum de violences et de mépris envers les femmes lesbiennes, et nie les réalités dans lesquelles se trouvent des milliers de femmes. C'est un recul supplémentaire de plus en cette période où la covid-19 et le confinement ont déjà eu pour effet d'accentuer les inégalités femmes / hommes. L'augmentation des violences masculines contre les femmes et les filles, l'épuisement des mères confinées, les salaires notoirement insuffisants des infirmières et aides-soignantes pourtant en première ligne dans la lutte contre le virus sont autant de réalités indiscutables.

En 2020, les femmes lesbiennes et célibataires sont toujours exclues du parcours PMA, contraintes alors de prendre des risques élevés pour fonder une famille (automédication, insémination artisanale, PMA faite à l'étranger, etc.).

Depuis 2012, on nous promet l'égalité. S'il s'agit d'une "loi aussi importante" comme l'a souligné

Gilles Le Gendre, pourquoi ne pas l'adopter le plus rapidement possible ? Il y a urgence !
Plus que jamais *Osez le Féminisme !* est aux côtés des femmes lesbiennes et célibataires et se bat en faveur de l'égalité !
L'égalité ne peut plus attendre, nous en avons assez d'être constamment oubliées. Nous exigeons que la loi bioéthique soit inscrite à l'agenda parlementaire sans attendre et qu'elle soit votée le plus rapidement !

9 - Femmes providentielles mais femmes invisibles, sous-payées, surchargées - Haut Conseil à l'Égalité

Dans cette crise sanitaire, ce sont les femmes qui se sont révélées providentielles, là où l'Etat providence se mettait en marche pour assurer la protection de ses concitoyens. Comme le rappelle l'OCDE, à l'échelle mondiale, les femmes représentent 70% du personnel médical et de soutien, 85% du personnel infirmier des hôpitaux et elles assument, partout dans le monde, 90 % des soins de longue durée. Majoritaires également dans les métiers de l'éducation et du commerce puisqu'elles représentent 90 % des personnels aux caisses des magasins de ravitaillement et 6 % du personnel d'entretien dans les lieux publics et privés, ce sont elles, majoritairement, qui ont pris soin du monde souffrant et confiné.

Mais, dans le même temps, les femmes sont potentiellement plus exposées aux conséquences économiques de la pandémie. Cette crise économique, inédite car impactant à la fois l'offre et la demande, doit nous rappeler qu'il faut repenser le monde d'avant. Plus encore, ce monde confiné a constitué une sorte de laboratoire « *in vivo* » des partages des rôles entre les femmes et les hommes dans la sphère privée, bousculant ou au contraire renforçant les rôles sociaux de sexe. L'articulation entre la vie professionnelle et familiale a été, au cours de cette crise, profondément réinterrogée.

Le monde, demain, ne peut pas être le monde d'avant, ni celui de la pleine crise. Chacun s'accorde à le dire mais le risque est grand que rien ne change en réalité, ou pire encore, que les inégalités entre les femmes et les hommes s'accroissent.

Devant ces diverses interrogations, le HCE tient à formuler quatre interpellations.

• *Le HCE interpelle : c'est le moment ou jamais de valoriser économiquement le soin et le service aux autres :* Pour nous, confiné.es, le MERCI lancé le soir au balcon constitue un échange symbolique avec tous et toutes les soignant.es, qui vont au-delà de leurs engagements contractuels en risquant leur vie pour notre survie. Mais ce rendu symbolique est insuffisant du point de vue de la puissance publique et des acteurs du monde du travail. Le HCE salue l'attribution de primes au personnel soignant et au personnel des Ehpad. C'est indispensable. Mais pour être à la hauteur du don, pour reprendre le terme de Marcel Mauss, de toutes ces personnes en charge des soins de santé, soins aux personnes âgées, aide à domicile, commerce alimentaire, enseignement, nettoyage, crèches, des femmes en grande majorité, seul un grand chantier de remise à plat et de revalorisation des aptitudes et compétences nécessaires pour accomplir ces métiers est à la hauteur des enjeux. Il ne s'agit plus ici d'une sorte de remerciement pour services rendus ; il s'agit de la réparation d'une injustice, criante pourtant depuis de nombreuses années mais rendue visible à tous grâce au miroir grossissant de la crise. Cette injustice maintient les femmes sur la voie de la pauvreté et de la dépendance. Plus encore, pourquoi le salaire d'un.e infirmier.e est-il supérieur de 10% par rapport au salaire moyen en Allemagne, de 28% en Espagne et inférieur de 9% en France, témoignant ainsi de la valeur différente donnée au travail du care suivant les pays ? Un raisonnement analogue vaut pour le salaire des enseignant.es.

Car, l'un des fondements du droit du travail, depuis plus de 40 ans, *un salaire égal pour un travail de valeur égale, est bafoué depuis longtemps*. Il l'est grâce au jeu de l'essentialisation des compétences qui rend quasi naturel pour les femmes, car soi-disant inscrit dans leur rôle de mères,

le soin aux autres, alors même que ces tâches relèvent de compétences et aptitudes spécifiques. Est-il juste ou discriminatoire que des écarts significatifs existent entre des indices ou cotations d'emplois, exigeant le même nombre d'années de formation et d'expérience et des diplômes équivalents, mais occupés majoritairement par les hommes pour les uns et par les femmes pour les autres ? En se livrant ainsi à des comparaisons d'emploi, les travaux du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP)¹, dans la lignée des travaux de Séverine Lemière et Rachel Silvera et du Défenseur des droits, ont montré, en 2017, de tels écarts à l'intérieur d'une même classification, soignante et administrative, entre un.e infirmièr.e de bloc opératoire (87% d'infirmières) et un.e technicien.ne informatique de niveau 2 (88% de techniciens informatiques et des télécoms). D'une façon générale, pour prendre un autre exemple, est-il acceptable, aujourd'hui, qu'on surpaye et survalorise les personnes qui s'occupent de notre argent et qu'on sous paye et sous valorise les personnes qui s'occupent de nos enfants et de nos parents ? C'est bien à l'aune des facteurs visés à l'article L.3221-4 du code du travail, « des connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, des capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse », qu'il convient de prendre en compte le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale. Ainsi devraient émerger des compétences occultées jusqu'alors, comme les savoir-faire relationnels, la gestion des conflits et des charges émotionnelles, l'anticipation, la polyvalence etc., sans tomber non plus dans une forme d'essentialisation des compétences et des métiers dits féminins, car les femmes ont vocation, et elles le montrent déjà dans nombre de secteurs, à occuper tout le champ des possibles dans la sphère professionnelle.

Le HCE recommande aux employeurs publics et aux partenaires sociaux, au niveau des branches, ou des entreprises, de revaloriser, sans délai, les grilles d'évaluation et les systèmes de classification des emplois majoritairement occupés par des femmes, dans les secteurs du soin, de l'enseignement et du lien social.

• *Le HCE interpelle : c'est le moment ou jamais de lutter contre la précarité du travail féminin :* Selon les mots du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, « les femmes seront sans doute le visage du profond ralentissement économique provoqué par la pandémie ». Elles seront, en effet, davantage exposées aux conséquences économiques de cette crise, non seulement par le risque accru de chômage et de sous-emploi, surtout pour les plus âgées d'entre elles, mais aussi par la menace de destruction de nombre d'emplois, y compris informels. Dans le monde, aujourd'hui, de nombreuses femmes, dont 740 millions occupent des emplois informels offrant peu ou pas de protection sociale, sont confrontées à une grave insécurité économique qui ne fera que se renforcer dans le monde de demain, sans oublier les familles monoparentales qui risquent de tomber sous le seuil de pauvreté après le confinement, les femmes qui ont en charge des enfants en situation de handicap ou les femmes sans abri, migrantes ou sans papiers. D'après l'organisation internationale du travail (OIT), près de 200 millions d'emploi seront perdus au cours des trois prochains mois, dont beaucoup, précisément, dans les secteurs majoritairement occupés par les femmes.

De plus, la crise a engendré une transformation digitale expresse, accentuant la fracture numérique et, partant, l'exclusion de nombre de femmes des emplois de demain et, plus largement, des circuits du quotidien avec le développement accéléré de l'approvisionnement et des démarches administratives en ligne.

Le HCE demande donc qu'à court terme, toute mesure de stimulation de l'économie, que ce soit des transferts d'argent liquide, des primes, des crédits, des prêts ou plans de sauvetage, accordent une attention particulière aux femmes au sein de ces dispositifs, à l'aide d'indicateurs sexués, que celles-ci travaillent à temps plein ou partiel, dans l'économie formelle ou informelle.

Il demande qu'à moyen terme le recours au temps partiel, trop souvent mode de gestion de la main d'oeuvre dans certains secteurs, et dont on sait qu'il est à 80% le fait des femmes, soit évalué par l'administration du travail, afin de repérer et analyser les entorses à la règle des 24 heures de travail. Au vu de ce bilan, des dispositions pourront être prises pour mieux réguler, y compris par des mesures de surcotisation sociale, ce recours au temps partiel.

Il demande également qu'un effort de grande ampleur soit fait en matière de formation des femmes précaires au numérique.

• *Le HCE interpelle : c'est le moment ou jamais d'inclure la mixité dans l'économie* : Des investissements massifs vont être faits par les pouvoirs publics dans certains domaines, que ce soit pour garantir la sécurité de l'approvisionnement du pays (médicaments, biotechnologies, matériel médical etc.) ou que ce soit pour prendre les tournants technologiques liés au numérique. Le risque est grand que les femmes soient exclues de ces emplois, faute de disposer des formations initiales et continues adéquates ou sous l'effet des techniques d'exclusion sexiste, que ce soit à l'embauche ou dans le maintien en emploi. Dès lors, il importe de travailler à renforcer l'attractivité de ces métiers pour les femmes, de recruter et de faire un grand plan de formation en veillant à intégrer un nombre équilibré de femmes, à l'aide d'indicateurs chiffrés dont devra disposer l'administration du travail. L'index égalité devrait également mieux prendre en compte les exigences de mixité des emplois et des métiers.

Parallèlement, les pouvoirs publics qui annoncent d'importantes mesures de recapitalisation des entreprises françaises, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2020, doivent appliquer systématiquement le principe d'égaconditionnalité, c'est-à-dire le conditionnement des aides aux entreprises à la prise en compte d'objectifs non seulement environnementaux comme c'est déjà prévu mais aussi d'égalité et de mixité entre les femmes et les hommes, sous peine de voir diminuer l'aide attendue.

Il faut également porter une attention spécifique aux travailleuses indépendantes et aux femmes entrepreneures. Selon une enquête menée par l'association « Bouge ta boîte » auprès de 500 dirigeantes confinées avec enfants, deux tiers d'entre elles n'ont maintenu au mieux que 20% de leur activité et 54% considèrent que leur entreprise est aujourd'hui en situation de risque élevé de dépôt de bilan. Cette situation, partagée par nombre d'entrepreneurs, est rendue plus difficile pour les femmes en raison de la charge des enfants qui continuera à peser sur elles en sortie de confinement puisque les écoles ouvriront peu à peu, et surtout parce que les entreprises détenues par des femmes ont plus de difficultés à se faire financer. Le taux de rejet de crédit demandé par des créatrices d'entreprises est de 4,3% alors qu'il est de 2,3% pour les hommes. Les start-ups sont menacées plus encore puisque les femmes, aux dires du Collectif SISTA, reçoivent 2,5 fois moins de fonds que les start-ups créées par les hommes.

Même vigilance sur la place des femmes dans les postes de responsabilité, que ce soit dans la gouvernance des entreprises (43% de femmes dans les conseils d'administration pourvus de quotas, mais 10% dans les comités de direction sans quotas) ou des fonctions publiques, que ce soit dans tous les comités et conseils post crise où il s'agira de réfléchir au monde de demain. Dans le dernier comité de suivi et d'évaluation des mesures économiques d'urgence du 22 avril 2020, en France, 11 hommes et deux femmes, alors que ce sont les femmes qui ont assuré à 80% l'urgence dans la période de crise. Aveuglement ou exclusion délibérée, telle est la question.

Le HCE demande donc l'application du principe d'égaconditionnalité dans toutes les aides financières liées aux plans de relance des pouvoirs publics aux entreprises en introduisant des critères de mixité dans les recrutements, de parité dans la gouvernance et parmi les femmes détentrices de capital, conformément aux recommandations de son rapport du 17 décembre 2019 sur « L'accès des femmes aux responsabilités et le rôle levier des financements publics » :

- Il demande une campagne sur l'attractivité des métiers liés aux nouveaux emplois de demain à destination des filles et des femmes et sur les métiers du lien social à destination des garçons et des hommes ;
- Il demande qu'un quota de places soit réservé pour les femmes dans toutes les écoles et toutes les formations destinées aux nouveaux emplois de demain, liés au numérique et à la transition écologique ;
- Il demande que, conformément aux conclusions du rapport du HCE précité, des quotas de 40% du sexe sous représenté soient instaurés pour les CODIR et COMEX dans les entreprises, ainsi que dans tous les conseils de crise et post-crise, et que l'index égalité renforce ses indicateurs, notamment sur la mixité des métiers.

• *Le HCE interpelle : c'est le moment ou jamais de repenser les conditions de travail et l'articulation des temps de vie* : Une chose est sûre ; dans ce laboratoire in vivo du partage des rôles de sexe pendant deux mois, le travail du care, invisible, voire quasi opéré par magie (« ma femme est au foyer, elle ne fait rien »), mais aussi le travail éducatif, ont pris corps pour nombre d'hommes. Le poids du réel s'est imposé avec force. La question est de savoir comment cet essai a été transformé.

Certains mettent en avant, selon l'étude beyond COVID menée par Les Echos et BETC, le fait que le confinement a fait découvrir le bonheur d'être en famille, celui de cuisiner, et même l'idée que le nettoyage faisait partie de la routine santé. Les couples égalitaires ont continué ce partage de complicité, favorisant à leurs yeux l'harmonie du couple et d'autres sont venus les rejoindre, au moins pour partie, dans la répartition des tâches.

Mais ce qui ressort des sondages menés pendant la crise, c'est que la négociation conjugale a été mise à rude épreuve. Selon un récent sondage IFOP, 49% des ménages se sont disputés plus souvent qu'auparavant sur les tâches ménagères et 39% sur l'éducation des enfants. Et les chiffres les plus fréquents témoignent d'une surcharge des mères et d'une grande asymétrie des prises de responsabilité : selon un sondage Harris interactive réalisé pour le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la lutte contre les discriminations, dans 63% des familles, ce sont les femmes qui se chargent seules de tous les repas et collations. En ce qui concerne l'accès aux plateformes éducatives pour les cours en visioconférence, c'est à 95% les mères qui envoient les mails de réponse, assure une professeure de français au collège, interrogée par 20 minutes.

De fait, les couples, et majoritairement les femmes, ont été confrontés non pas à la double journée mais à l'équivalent de quatre journées, voire à cinq si l'on compte que les tâches domestiques ont été multipliées par deux (trois repas par jour à quoi il convient d'ajouter le doublement des opérations de rangement et de nettoyage en raison de la présence continue des occupants) : le travail ménager, le soin des enfants, les tâches éducatives et le télétravail, sans compter la charge mentale liée à l'organisation et l'anticipation des actions à mener, la charge émotionnelle liée à la prise en charge psychologique de cette période facteur d'angoisse et la charge liée à l'impasse du casse-tête spatiotemporel : comment trouver pour moi une minute et un m² pour travailler ? Une récente enquête de l'INED relève ainsi que 39% des femmes partagent leur espace de travail avec leurs enfants ou d'autres membres du ménage contre 34% des hommes.

A quoi il faudra ajouter dans l'analyse qui, de l'homme ou de la femme, pendant le confinement, a choisi le télétravail ou le chômage partiel et qui, après le confinement, continuera de garder les enfants ou retournera immédiatement au travail.

Le télétravail, surtout, vient changer complètement la donne des conditions de travail. Femmes surchargées à n'en pas douter ; femmes fatiguées comme le montre une enquête de l'Anact qui souligne que 50% des télétravailleuses se disent fatiguées et majoritairement les femmes ; femmes empêchées de travailler enfin. Selon le magazine féminin The Lily, le nombre d'articles

scientifiques proposés par des femmes pour publication a chuté de 50% depuis le début du confinement quand celui des hommes augmente.

Le télétravail, contraint pendant le confinement mais plébiscité par 88% des télétravailleurs en sortie de confinement, peut accentuer les risques de porosité pour les femmes entre les sphères professionnelles et familiales, induire une réinternalisation de tâches privées et une moindre protection de leur temps et de leur espace. Les conséquences différencieront entre les deux sexes sont loin d'être analysées à leur juste mesure, de même que les risques d'inégalité qui en découlent.

Le HCE demande qu'une étude soit faite, à grande échelle, sur la façon dont hommes et femmes ont vécu le confinement, pour les quatre sphères d'activité : tâches domestiques, soin parental, tâches éducatives, travail professionnel en regardant précisément les critères de temps mais aussi d'aménagement de l'espace confiné, ainsi que le ressenti des hommes, des femmes et des enfants sur le sujet :

- Il demande une campagne nationale sur le partage des responsabilités familiales comme garant de l'égalité des sexes et d'un équilibre social entre production et interdépendance ;

- Il demande une réflexion sur les conditions d'élargissement et de mise en œuvre du télétravail excluant les facteurs susceptibles de créer des discriminations entre les femmes et les hommes.

- Il demande, à moyen terme, des actions concrètes en matière de congés parentaux et notamment d'allongement du congé paternité rendu obligatoire, des modes de garde adaptés, avec une réflexion sur la pertinence d'un service public non lucratif de la petite enfance et de la dépendance. Au-delà de ces quatre interpellations, le HCE attire aussi l'attention sur la nécessaire prise en compte dans le monde du travail des violences sexistes et sexuelles. La crise actuelle semble ne pas avoir joué comme égalisateur des genres mais comme exacerbateur des rôles sociaux de sexe. Elle ne fait que reproduire et renforcer l'ordre symbolique et matériel d'avant la crise.

Pourtant, ce que cette pandémie nous apprend, c'est que les individus ne sont pas autonomes mais interdépendants et que les systèmes de production et du care sont indissolublement liés les uns aux autres. La crise, comme le dit Edgar Morin, met en relief la communauté de destin de tous les humains en lien inséparable avec le destin bio-écologique de la planète terre. Elle nous apprend que la peur qui nous anime ne doit pas conduire à la fermeture et au repli sur soi, mais à l'ouverture solidaire avec le monde, dans le cadre de l'Europe. Elle nous apprend aussi que la hiérarchie des rémunérations financières ne correspond en rien à l'utilité sociale des métiers et que les femmes, providentielles, sont également les moins bien protégées et valorisées dans le monde du travail.

Pour le HCE, il ne s'agira pas de relance mais de reconstruction et la conscience sociale et environnementale devrait être le pilier central de toutes les décisions. Le monde, demain exige des solutions de transformation radicale, dont, en tout premier lieu, une prise en compte dans tous les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes

10 - Violences faites aux femmes : Que s'est-il vraiment passé pendant le confinement ? -

Cherel Laeti - www.franceinfo.fr

Le bilan, au regard des chiffres données par le gouvernement, est contrasté. C'est ce qui ressort de l'enquête de la cellule investigation de Radio France. Les derniers éléments publiés par le secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes le confirment : les violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté pendant le confinement. Les forces de l'ordre ont effectué 44 % d'interventions en plus pour différends familiaux par rapport à la même période en 2019. De son côté, la fréquentation de la plateforme sur les violences conjugales arretonslesviolences.gouv.fr a plus que doublé.

Même constat pour le 3919, le numéro d'appel gratuit et anonyme contre les violences conjugales : "Nous n'avons jamais reçu autant d'appels que pendant le confinement" affirme Françoise Brié, qui

gère ce numéro et dirige la fédération Solidarité Femmes qui l'a fondé. "Parmi les appels reçus, 5 200 ont concerné des violences conjugales, c'est deux fois plus que l'an dernier", relève-t-elle. Selon plusieurs associations que nous avons contactées, beaucoup de victimes se sont manifestées pour la première fois lors du confinement. À l'antenne du Val-de-Marne du CIDFF, le puissant réseau du Centre d'information des familles et des femmes, six cents rendez-vous téléphoniques ont eu lieu pendant le confinement, dont les trois quarts portaient sur les violences. "La moitié étaient des femmes qu'on ne connaissait pas, notamment des femmes en instance de divorce, dont le conjoint s'énervait plus que d'habitude et passait à l'acte" explique Véronique Dubayle, la directrice du centre.

Parmi les victimes déjà connues, "des femmes nous ont expliqué que les violences de leurs compagnons se sont intensifiées. Une femme qui, avant le confinement, prenait des coups deux fois par semaine, en a reçu tous les jours ces dernières semaines", souligne pour sa part Elisabeth Liotard, la directrice de l'antenne de l'association VIFFIL SOS Femmes à Villeurbanne.

Des signalements en hausse mais des plaintes en baisse : Au tribunal de grande instance de Pontoise (Val-d'Oise), Eric Corbaux, le procureur de la République, a constaté une diminution d'environ 20 % environ des dépôts des plaintes. Cette situation paradoxale peut s'expliquer par le confinement qui a rendu plus difficile le dépôt des plaintes, car dans le même temps, explique-t-il, "nous avons eu 25 % d'appels en plus pour des interventions de police secours pour différends familiaux, notamment de voisins qui entendaient des cris et appelaient la police".

Selon les acteurs de terrain que nous avons contactés, la réponse judiciaire a été variable : "Il y a eu des attitudes très disparates", relève Maître Anne Bouillon, avocate spécialiste des violences conjugales à Nantes. "J'ai vu des services de police très réactifs, vraiment au travail, et d'autres qui invitaient les femmes à passer déposer plainte après le déconfinement". Ces demandes portaient, selon l'avocate, sur les violences "de basse intensité, où il n'y a pas de coup porté mais où les femmes subissent du harcèlement et des menaces", considérant comme à l'habitude que "s'il n'y a pas de nez cassé, ce n'est pas très grave, c'est supportable".

La crainte de nombreuses associations de terrain, c'est qu'après le déconfinement, de très nombreuses plaintes, qui n'ont pas pu être déposées, le soient et qu'il y ait une "déferlante". "On a très peur de découvrir de très nombreuses situations dramatiques, avec des violences exercées pendant le confinement, dont les femmes n'ont pas osé parler", explique Véronique Dubayle, du CNIDFF du Val-de-Marne. Parmi ces situations dramatiques, "on sait qu'il y a eu des violences sexuelles - en plus des violences physiques et psychologiques - et on craint qu'il y ait eu des grossesses non désirées", souligne Françoise Brié, la dirigeante du 3919.

"Il m'a bousculée et frappée au visage" : Pendant le confinement, des victimes ont rencontré des difficultés dans certains commissariats pour déposer leur plainte dans les règles. Céline Josserand, la directrice adjointe de l'antenne de Villeurbanne de l'association VIFFIL SOS Femmes fait référence à un cas précis : "Une dame s'est signalée le 28 mars à nos services, après avoir déposé plainte contre son ex-concubin. Il était revenu chez elle pour lui demander de reprendre leur relation, et il l'a frappée en présence de leur fils de 13 ans". La victime a expliqué : "Il m'a bousculée, je suis tombée au sol, ensuite, il m'a filé un coup de pied au visage, puis un coup de poing derrière la tête quand je me suis relevée". L'ex concubin finit par quitter le domicile. La police, alertée par les voisins, intervient et demande à la victime d'aller voir un médecin. "Elle a eu une ITT de trois jours, et elle est allée déposer plainte", ajoute Céline Josserand.

"Le problème c'est que la plainte était incomplète. Ils n'avaient pas mentionné que les violences s'étaient faites en présence de leur fils - ce qui est un facteur aggravant - et que son ancien compagnon la harcelait déjà avant". L'association a donc conseillé à la victime de déposer un complément de plainte. Mais "le commissariat a refusé, en lui disant de revenir après le confinement", poursuit l'adjointe de VIFFIL SOS Femmes. Résultat : "Monsieur est convoqué au

tribunal correctionnel en octobre mais il n'a pas eu d'interdiction de l'approcher, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, rien ne l'empêche légalement de la voir, et c'est ce qu'il fait. Il se poste au coin de la rue, la suit. Elle est très inquiète".

A contrario, Céline Josserand, de l'association VIFFIL SOS Femmes de Villeurbanne se souvient d'une intervention très efficace de la police, alertée par les voisins, sur le cas d'une jeune femme de 26 ans, frappée par son compagnon de 28 ans. "Ils sont intervenus très vite" assure-t-elle. Et même si la jeune femme a refusé de porter plainte, l'homme a été placé en garde-à-vue et déféré en comparution immédiate. "Elle avait des gros bleus, elle avait été rouée de coups. Il a écopé de quatre mois ferme et d'un an de prison avec sursis et mise à l'épreuve".

Trois à cinq gardes à vue par jour au tribunal de Pontoise : Les consignes du ministère de la Justice ont été claires dès le début du confinement : la priorité devait être le traitement des violences faites aux femmes. Eric Corbaux, le procureur du tribunal de grande instance de Pontoise, réputé pour sa politique volontariste ce domaine, explique : "J'ai donné des instructions écrites aux policiers et aux gendarmes, pour que les moyens des brigades spécialisées dans le traitement des violences faites aux femmes soient conservés en l'état. Nous avons donc laissé tomber d'autres enquêtes pour concentrer nos efforts sur ces questions-là, qui sont déjà la priorité en temps normal".

Cela s'est traduit par trois à cinq gardes à vue par jour sur des dossiers de violences intrafamiliales, "un peu moins que le rythme habituel" précise le procureur. "On a jugé en comparution immédiate quand il s'agissait de faits particulièrement graves. On a également convoqué des conjoints violents [25] pour les juger après le déconfinement, tout en les éloignant du domicile familial, ce qui a nécessité de leur trouver des solutions d'hébergement". À cela s'ajoutent seize affaires de violences conjugales jugées pendant la période de confinement. Quant aux demandes de remise en liberté de personnes en fin de peine, à l'occasion du confinement, "elles ont été refusées aux auteurs des violences conjugales", rappelle la présidente du tribunal de Pontoise. Le tribunal a également maintenu une permanence de juges aux affaires familiales pour que des ordonnances de protection (qui permettent notamment d'éloigner les conjoints violents du domicile conjugal) soient rendues. "J'ai assisté pour la première fois de ma carrière à une plaidoirie par téléphone" explique-t-elle. "La juge aux affaires familiales a tout organisé de façon dématérialisée. Elle a entendu l'avocat au téléphone, et elle a rendu une ordonnance de protection."

Des partenaires qui travaillent en réseau : C'est parce qu'elles se sont appuyées sur des réseaux tissés depuis de longues années avec les services de l'État que certaines associations ont réussi à faire face à l'augmentation des violences sur les femmes. "On ne travaille pas tous seuls", explique Véronique Dubayle, du CIDFF du Val-de-Marne (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, qui écoute et accompagne les victimes de violences). "On fait depuis longtemps un gros travail dans beaucoup de villes, avec tous les partenaires [police, justice, milieu de l'enfance, services sociaux]. La réussite de la prise en charge des victimes de violences tient à la collaboration de chacun de ces partenaires". Dans le contexte exceptionnel de la crise du Covid, ces liens ont très bien fonctionné, "d'autant plus qu'il y a eu des consignes dans chacun de ces services. Les tribunaux aussi ont traité en priorité les violences faites aux femmes, tout comme la police".

"Même s'il y a certainement eu des difficultés dans certaines situations, nos réseaux ont fait fonctionner leur imagination, notamment pour trouver des logements pour héberger les femmes en danger", explique Françoise Brié, de la fédération nationale Solidarités Femmes. "En Île-de-France, une résidence universitaire a ainsi été ouverte pour accueillir soixante femmes. À Marseille, une de nos associations a travaillé avec le centre de formation du club de football de l'OM pour héberger une quarantaine de femmes".

"On a obtenu bien plus de solutions d'hébergement que d'habitude !" s'exclame Céline Josserand, la directrice adjointe de l'association VIFFIL SOS femmes de Villeurbanne. "Alors que les hôtels qui nous permettent de loger des femmes en danger fermaient, l'État nous a permis d'avoir soixante lits dans un ancien bâtiment de l'AFPA (Agence française de formation professionnelle pour les adultes). C'est trois fois plus que ce qu'on a en temps normal". Les femmes et leurs enfants peuvent y rester jusqu'au 31 mai. "Ça leur a permis d'être tranquillisés, mais après, que va-t-il se passer pour eux ? Est-ce qu'on aura toujours ces moyens ?".

Les relais de pharmacies et des centres commerciaux moins efficaces : D'autres réseaux, plus récents et mis en place par le gouvernement, ne semblent en revanche pas avoir trouvé leur public. Il s'agit du dispositif d'alerte dans les pharmacies, ou des permanences ouvertes dans certains centres commerciaux. Des dispositifs dont Marlène Schiappa, la secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes, a annoncé le prolongement. "Tout ce qui permet de signaler les violences va rester", a-t-elle déclaré hier à nos confrères de Libération, estimant que la mobilisation sur ce sujet avait été "très forte" pendant le confinement. L'accueil dans les centres commerciaux sera donc maintenu "jusqu'à l'été". 401 personnes y auraient été accueillies pendant le confinement, dont 316 femmes et 25 enfants.

"Plusieurs signalements ont par ailleurs été effectués dans des pharmacies, à Nancy, Rennes, Lanmeur, Marseille, Essey-lès-Nancy", a précisé le secrétariat d'État. Cependant, contactés par la cellule investigation de Radio France, plusieurs avocats, associations et institutions disent ne pas avoir eu de retours sur ces deux dispositifs. "Contrairement à ce qu'on a pu penser, note le procureur de la république Eric Corbaux de Pontoise, ils n'ont pas eu le résultat escompté. Nous n'avons pas eu de dénonciation de faits de violence par ces biais". "Il y a eu un décalage entre l'annonce faite par le gouvernement et l'effectivité du dispositif dans les pharmacies", confirme Léa Guichard du CNDIDFF. "Encore aujourd'hui, beaucoup de pharmacies n'ont pas de prospectus à distribuer, ni les fiches destinées aux pharmaciens afin qu'ils sachent aiguiller les femmes et obtenir leur consentement pour contacter ou pas les forces de l'ordre. C'est encore en train de se mettre en place".

Ce que retiennent néanmoins les acteurs du terrain, c'est qu'il y a eu une grande sensibilisation de la population : "J'ai des clients qui ont appelé la police en entendant des cris chez des voisins", relève Anne Bouillon, l'avocate de Nantes. "Il y a eu une véritable prise de conscience collective. Si le confinement avait eu lieu il y a dix ans, ça n'aurait pas existé".

11 - "L'annonce du confinement l'a glacée. « Ça va être l'enfer - Francine Sporenda

"L'annonce du confinement l'a glacée. « Ça va être l'enfer », a pensé Isabelle Rome. Chaque jour, son téléphone n'a cessé de sonner. Des responsables d'associations, des avocats, des juges, des victimes aussi, ont contacté la magistrate qui a présidé, au cours de sa carrière, plusieurs dizaines de sessions d'assises et autant de procès pour assassinat, tentative d'assassinat, viols et violences. «Je suis très attachée au regard, au visage», dit celle qui n'a oublié aucune femme ayant déposé son calvaire à la barre, pas plus que celles, tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints, dont les portraits étaient dans les dossiers et les mains de leurs proches assistant aux audiences. Pendant le confinement, les violences conjugales ont connu une hausse des signalements de plus de 30 % en moyenne, selon le ministère de l'Intérieur. Devenue haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice, Isabelle Rome a piloté, en fin d'année, le groupe de travail du ministère de la Justice dans le cadre du Grenelle sur ce qui est devenu « son combat », dit-elle, les violences conjugales, qu'elle a choisi comme thème de son dernier livre, « Liberté, Egalité, Survie »*.

«Les voisins entendent des cris» : avec le confinement, les violences familiales explosent +32 % de signalements en zone gendarmerie et + 36 % à Paris : dès la première semaine du confinement, les chiffres étaient alarmants. Des associations craignent à présent une vague

d'appels à l'aide de victimes avec des moyens insuffisants pour y répondre. Comment appréhendez-vous le déconfinement ? : Les chiffres appellent à la prudence. Le ministère de l'Intérieur avait indiqué que le nombre d'interventions avait augmenté de 30 à 38 % en zone police, jusqu'à 60 % en zone gendarmerie. Toutefois, et cela peut d'ailleurs être inquiétant, cette hausse des interventions ne va pas de pair avec une augmentation du nombre de plaintes qui n'est pas, à ce jour, constatée. Mais les associations d'aides aux victimes ont effectivement vu leurs appels se multiplier et le 3919, le numéro d'appel pour les femmes victimes de violences, a vu ses appels doubler. Cela n'entraîne pas, pour l'heure, de réelle augmentation de plaintes, ni donc de procédures judiciaires. Le président du tribunal judiciaire de Paris vient par exemple de m'indiquer que le nombre d'ordonnances de protection rendu chaque semaine, cinq en moyenne, était resté stable.

Vous rappelez dans votre livre que selon la Miprof (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), à peine une victime sur cinq porte plainte : En effet. On peut déjà imaginer que des plaintes n'ont pas été déposées en raison de la difficulté même de le faire. En temps normal, dans un contexte « classique » de violences conjugales, le conjoint surveille souvent le téléphone de la victime, ses moindres déplacements... En temps de confinement, pendant lequel l'extérieur est en outre très anxiogène, les difficultés pour les victimes, qui ne peuvent pas non plus se réfugier quelques heures auprès d'amis ou de membres de leur famille, ne sont que renforcées. D'où l'intérêt de pouvoir alerter les forces de l'ordre par SMS via le 114 (dispositif à la base conçu pour les personnes sourdes et malentendantes, élargi le 1er avril à toute personne victime de violences intrafamiliales, ndlr). Un certain nombre de plaintes vont probablement être déposées dans les prochaines semaines. Les victimes ont aussi eu la possibilité de s'adresser à un pharmacien qui pouvait ensuite prendre le relais. Cela a pu permettre à certaines femmes de parler.

Avez-vous des retours sur l'efficacité des mesures mises en place pendant le confinement comme les appels au 114, la possibilité de parler aux pharmaciens ou encore les dispositifs d'accueil dans les supermarchés ? : C'est encore un peu tôt, mais d'après les remontées dont nous disposons, ce n'est, je crois, pas énorme en termes de chiffres. Mais ces dispositifs sont rassurants.

Que vous ont témoigné les différents acteurs - sociaux et autres - qui vous ont contacté pendant cette période ? : Au départ beaucoup de responsables associatives et d'avocates m'ont appelée. Tout le monde était très anxieux et se posait la même question : comment faire partir le conjoint lorsque celui-ci est violent ou menaçant ? Les orientations de politique pénale actuelles consistent vraiment à l'éloigner du domicile pour y maintenir la femme et les enfants. Au niveau des forces de l'ordre et des parquets, les consignes étaient claires : en cas d'infraction de violence caractérisée, c'était déferrement devant le procureur. Dans près de 9 cas sur 10, une mesure d'éviction du domicile à l'encontre du conjoint a été prononcée. Cela n'a pu se faire, bien sûr, qu'en cas de procédure judiciaire, et je rappelle qu'il y en a eu relativement peu. Mais comment appliquer cette éviction en période de confinement ? En temps normal, le conjoint éloigné est souvent hébergé par de la famille ou des amis. Là, c'était impossible.

Nous avons donc mis en place - en partenariat avec le secrétariat d'Etat à l'égalité femmes-hommes - un dispositif exceptionnel et temporaire permettant aux procureurs de disposer d'hébergements d'urgence pour les auteurs : le procureur ou l'enquêteur social peut appeler le groupe SOS Solidarités qui prend le relais pour trouver une solution soit en hébergement d'urgence, soit en hôtel. Près de 70 personnes en ont pour l'instant bénéficié. On réfléchit à pérenniser ce dispositif en modifiant certains points : l'auteur des violences pourrait notamment le financer. On envisage d'accompagner le dispositif d'un suivi renforcé de la personne en termes de contrôle, d'obligation de soins - l'alcool est souvent présent -, et de prise en charge psychologique de la violence. Si on ne traite pas la violence, la personne risque non seulement de récidiver sur sa conjointe actuelle, mais

aussi sur une ou d'autres futurs(s) conjointe(s). Les dossiers qui l'illustrent ne manquent malheureusement pas.

Des victimes vous ont-elles également directement contactée ? : Oui. L'une d'elles, rencontrée lors d'un de mes déplacements, m'a appelée, angoissée. Dans un premier temps je n'arrivais pas à la rappeler. Puis elle m'a rappelée, ça semblait aller, j'ai pu lui dire qu'il fallait que l'on communique par SMS en langage codé, ce que je préconise souvent. On s'était mises d'accord sur le fait que je lui enverrai une phrase anodine du quotidien. Si ça allait, elle me répondrait avec telle autre phrase banale, et si ça n'allait pas et qu'il fallait que j'appelle le 17, avec une autre. Aux dernières nouvelles, ça allait.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, vous avez remis le 25 novembre dernier à la ministre de la Justice une quinzaine de propositions. Notamment la possibilité pour un médecin de déroger au secret médical en cas de violences, qui est controversée. : Cette proposition n'a effectivement pas toujours été bien expliquée, ni comprise. Il ne s'agit pas d'instaurer une obligation pour les soignants. Si les médecins estiment que la personne peut être en danger quasiment immédiat, ils peuvent porter ces faits à la connaissance du procureur sans le consentement de la victime, et sans risque de poursuites disciplinaires. Mais les médecins gardent leur libre arbitre. Par ailleurs, un important travail a également été fait sur l'autorité parentale avec notamment la possibilité de suspendre immédiatement l'exercice de l'autorité parentale lorsqu'un conjoint est poursuivi pour le meurtre de sa conjointe. Cela paraît basique mais il fallait l'acter. Quand un grand-père vous dit que pour accompagner chez le psychologue ses deux petits-enfants qui vivent désormais avec lui il doit demander l'accord du meurtrier présumé de sa fille, on comprend que cela soit douloureux. La loi sur le bracelet « antirapprochement » (définitivement adoptée par le Parlement le 18 décembre ndlr) sera quant à elle mise en pratique en septembre."

12 - La chronique juridique de Maude Beckers. Harcèlement sexuel : le pénal ne prime plus - Maude Beckers - avocate

Le harcèlement sexuel est un délit puni par le Code pénal, mais également un comportement interdit sur le lieu de travail. Une salariée ayant perdu son emploi du fait d'une inaptitude consécutive à un harcèlement sexuel, ou ayant pris acte de la rupture de son contrat du fait de ce harcèlement, peut ainsi non seulement déposer plainte contre le collègue harceleur, mais également engager la responsabilité de son employeur devant le conseil de prud'hommes.

Cette dualité des actions pourrait à première vue laisser imaginer que le parcours d'une victime de harcèlement sexuel est facilité par la loi... Les choses ne sont cependant pas si simples. Il est en effet de jurisprudence constante depuis un arrêt de la Cour de cassation de 1855 que la chose jugée au pénal a autorité de la chose jugée au civil. Cela signifie en pratique qu'en cas de relaxe de l'auteur du harcèlement devant les juridictions pénales la salariée ne pourra plus faire reconnaître le harcèlement sexuel devant le conseil de prud'hommes pour obtenir l'indemnisation de la rupture illégale de son contrat de travail, le harcèlement sexuel étant censé ne pas avoir existé du fait de la relaxe intervenue. Une telle jurisprudence conduit ainsi les victimes à renoncer à leurs droits au pénal lorsqu'elles souhaitent préserver leur action prud'homale, et ce, au bénéfice des harceleurs, qui ne sont alors pas inquiétés.

Cette jurisprudence ne se justifie pourtant pas du fait de la différence existant entre les définitions du harcèlement sexuel au pénal et au social, la définition au pénal exigeant une intention là où celle du droit du travail ne l'exige aucunement. En résumé, les mêmes faits peuvent être qualifiés de harcèlement sexuel devant le conseil de prud'hommes et pourtant conduire à une relaxe devant le juge pénal. La relaxe de l'auteur devant les juridictions pénales ne devrait donc avoir aucune incidence sur le juge social. C'est ce qu'a enfin décidé la Cour de cassation le 25 mars 2020 en jugeant que la relaxe prononcée sur le défaut d'intention était sans incidence sur le juge civil.

Reste désormais à souhaiter que la chambre sociale poursuive son cheminement en jugeant désormais que cela doit être le cas pour toutes les relaxes prononcées au bénéfice du doute. Les règles sur l'aménagement de la charge de la preuve au social peuvent en effet conduire les juges à reconnaître l'existence d'un harcèlement sexuel là où les règles en matière pénale ne pourraient pas conduire les juges correctionnels à la même conclusion. Il est ainsi temps que le juge social prenne toute son autonomie sur le juge pénal, et ce, parce qu'en la matière, le harcèlement sexuel est soumis au régime juridique autonome des discriminations.

13 - Violences sexuelles: une femme réfugiée sur cinq dit avoir été victime après son arrivée en France - www.huffingtonpost.fr - Lea Nicosia

Les violences sexuelles font de plus en plus de bruit, certains parlent d'une "quatrième vague" du féminisme. Cependant, il reste encore des violences peu connues. Pour l'Ined, Julie Pannetier et ses collègues ont étudié les violences sexuelles faites aux femmes originaires d'Afrique subsaharienne. À travers un sondage qui démontre les violences sexuelles qu'elles subissent après leur arrivée en France, les chercheurs parlent des facteurs qui les favorisent.

Dans l'enquête publiée ce mercredi 13 mai, on apprend que parmi les victimes, un tiers de celles testées séropositives au VIH ont été infectées après la migration. L'enquête Parcours a été réalisée en 2012 et 2013 dans 74 établissements de santé d'Île-de-France. Elle permet de mieux situer les violences sexuelles dans le parcours migratoire.

Pour l'enquête Parcours, les chercheurs ont interrogé 973 femmes: 405 dans des centres de santé de médecine générale, les 568 autres, atteintes du VIH étaient suivies à l'hôpital. Ces femmes ont fait le choix de partir de leur pays pour plusieurs raisons: 46% d'entre elles rejoignent un membre de leur famille ou un conjoint, 20% espèrent une vie meilleure et cherchent un travail, 18% sont menacées dans leur pays, 13% poursuivent leurs études et 4% partent pour des raisons médicales.

Selon les chercheurs, ce sont les femmes dont la migration est motivée par la violence dans leur pays d'origine qui sont le plus susceptibles d'être à nouveau victimes de violences dans le pays d'accueil. Dans l'enquête de l'INED, on peut lire que celles qui ont fui leur pays en raison de menaces pour leur vie ont subi 3,7 plus de violences sexuelles que celles venues pour chercher un emploi.

Problèmes d'hébergement : Dans le groupe de femmes interrogées, certaines racontent avoir été hébergées pendant au moins une année par un membre de la famille. D'autres au contraire ont régulièrement changé de logement au cours d'une même année. En hébergement d'urgence, dans la rue, chez des connaissances... L'instabilité résidentielle serait l'un des facteurs directs des violences faites aux femmes réfugiées.

De plus, il arrive également que les femmes aient été hébergées par un partenaire sexuel, ce qui n'affaiblit pas les violences sexuelles. C'est même l'inverse: "leur risque de subir des violences sexuelles est plus élevé" rapporte l'enquête.

Comme dans les enquêtes révélées en France concernant les violences sexuelles faites dans le pays, les espaces domestiques et privés n'empêchent pas les violences d'avoir lieu. L'INED ajoute: "La dépendance des femmes à l'égard des hommes, y compris des partenaires intimes, de leurs connaissances ou des membres de leur famille, renforce les mécanismes d'appropriation du corps des femmes".

Pas de titre de séjour et instabilité administrative : La précarité résidentielle et administrative constituent également des facteurs directs des violences sexuelles. Ce sont des contextes où les violences surviennent davantage. Parmi les femmes interrogées, 43% d'entre elles ont passé au moins une année sans titre de séjour. En l'absence de ce titre et dans l'incapacité d'avoir accès à un emploi légal rémunéré, l'enquête explique qu'elles ont plusieurs partenaires sexuels et font donc face à plus de violences sexuelles. Ces violences entraînent d'ailleurs un risque élevé d'infection aux maladies sexuellement transmissibles. Un tiers des femmes interrogées ont été infectées après

leur migration et elles sont nombreuses à confier avoir été victimes de viols. L'étude précise qu'aucune étude n'est en capacité de donner de chiffres car certaines infections n'ont pas pu être datées. Cependant ils affirment que "les femmes infectées par le VIH après leur migration rapportent 4 fois plus souvent avoir été victimes de rapports sexuels forcés après la migration que les femmes non infectées."

En réalisant cette étude, Julie Pannetier et ses collègues ont cherché à ouvrir les yeux sur divers points: "La lutte contre les violences de genre doit prendre en compte celles subies par les femmes immigrées dans un contexte de précarité majeure, elles doivent être reconnues et prises en charge." Le risque majoré d'infection au VIH en signe la gravité.

Ils souhaitent montrer que l'insécurité et l'absence d'accès aux droits sont des causes sous-jacentes des violences sexuelles que subissent ces femmes. Pour terminer, les chercheurs précisent: "L'accès au logement et à un titre de séjour sont des conditions indispensables pour exercer le droit à vivre sans violence et sans atteinte à la santé."

14 - COVID19 et prostitution : En 2 mois de confinement, le Mouvement du Nid a aidé en urgence près de 1 000 personnes, et établi 110 nouveaux contacts

Les personnes en situation de prostitution sont particulièrement touchées par la crise sanitaire que traverse notre planète avec la pandémie de COVID19. En France, deux mois de confinement ont mobilisé en urgence toutes nos délégations pour pouvoir assurer l'accès aux biens de première nécessité pour les personnes accompagnées.

Au Mouvement du Nid, nous remercions nos centaines de membres (bénévoles et salarié·es) qui ont redoublé d'énergie et d'inventivité pour trouver des solutions d'urgence. "Nous avons pu, en quelques semaines, apporter de l'aide à près de 1 000 personnes prostituées en difficulté. Distributions alimentaires ou de tickets services, hébergement d'urgence, soutien psychologique, maintien du lien social à distance", explique Stéphanie Caradec, la directrice de l'association

Nous tenons à remercier la population pour sa générosité qui nous a permis pendant cette période de récolter plus de 12 000 euros de dons. "Nous remercions également la Fondation des femmes grâce à qui nous avons pu fournir de l'aide financière et matérielle aux personnes en situation très précaire, et leur proposer des hébergements d'urgence. Le partenariat se poursuit au moins jusque fin mai", poursuit la directrice.

Par ailleurs, nous avons été contacté·es pendant cette période par au moins 110 personnes que nous ne connaissons pas auparavant. Beaucoup d'entre elles, ont manifesté pendant ces deux mois leur souhait de ne plus avoir à retourner dans la prostitution, et de pouvoir vivre de manière moins précaire.

Avec le début du déconfinement, et alors que notre association se prépare à accueillir à nouveau progressivement des personnes prostituées dans ses locaux, "il faut plus que jamais appliquer la loi du 13 avril 2016 pour pouvoir combattre la précarité et les violences qu'engendre le système prostitué. Cette précarité et cette une mise en danger des victimes de la prostitution ont été révélées avec encore plus d'ampleur par la crise.", affirme Claire Quidet, Présidente de l'association.

Pour cette raison nous renouvelons avec fermeté nos demandes au Président de la République et au gouvernement français d'assurer à toutes les personnes précaires des ressources au niveau du seuil de pauvreté. Nous demandons pour elle à nouveau 3 garanties- droits et dignité :

- Un droit au séjour pour toutes
- Une aide financière
- Un hébergement gratuit

15 - Les violences obstétricales en hausse pendant l'épidémie de Covid ? - Estelle Cintas - www.parents.fr

Le collectif féministe « "Tou.te.s Contre les Violences Obstétricales et Gynécologiques » lance une enquête nationale sur la grossesse, l'accouchement et le post-partum pendant l'épidémie de Covid-19. L'objectif de cette enquête : recueillir des témoignages sur les conditions d'accouchement pendant l'épidémie de coronavirus. La porte-parole et fondatrice du collectif, Sonia Bisch explique : « Dès le début de l'épidémie, nous avons été alertés par des parents expliquant qu'ils avaient été séparés de leur bébé, parfois pendant plusieurs jours. Des femmes ont subi des pressions pour accepter qu'on déclenche leur accouchement. » Selon le collectif, des maternités ont utilisé l'excuse de l'épidémie pour refuser certains droits aux parents, comme la présence du père pendant l'accouchement, contrairement aux recommandations de plusieurs autorités de santé*

Le droit des femmes ne doit pas reculer pendant les périodes d'épidémie », estime Sonia Bisch. « Notre but est de faire évoluer les pratiques des professionnels, qui pour beaucoup, continuent de nier ou de minimiser les conséquences que peuvent avoir de mauvaises conditions d'accouchement. » Le collectif veut notamment évaluer le risque de dépression du post-partum ou de difficultés d'établir un lien avec son bébé, plus élevé quand les femmes accouchent dans de mauvaises conditions. Lancé la semaine dernière, le questionnaire a déjà recueilli 1 400 réponses. Le collectif en espère 3 000 pour que cette enquête soit significative. Il s'agira ensuite de faire des recommandations pour les professionnels de santé et les maternités, au cas où les périodes de confinement se reproduiraient. Le lien pour y répondre.

*comme les Collèges de sages-femmes et de gynécologie.

16 - Couple : avant la première gifle - Valérie Péronnet - www.psychologies.com

Marie-France Hirigoyen, l'auteure du *Harcèlement moral*, dénonce dans "Femmes sous emprise" les violences verbales et psychologiques au sein du couple. Elle a conçu avec nous ce lexique des expressions qui font mal. Un guide de la vigilance au quotidien.

A quel moment l'emprise amoureuse devient-elle dangereuse ? Quand faut-il s'inquiéter de la violence dans un couple ? Les campagnes de prévention le disent toutes : à partir de la première gifle. Le docteur Marie-France Hirigoyen, psychiatre et psychanalyste, explique quant à elle que c'est bien avant la première gifle, dans les mots, que la violence prend racine...

« La difficulté à repérer les violences psychologiques vient de ce que la limite en est imprécise, explique-t-elle. Un même acte peut prendre des significations différentes suivant le contexte. S'il est possible d'évaluer les aspects physiques de la violence, il est en revanche beaucoup plus difficile de mesurer ce que ressent une victime de violence psychologique. »

Il s'agit moins de se demander « Est-ce que c'est normal ? » que « Est-ce que cela me convient ? » Dans un couple, la vraie difficulté, c'est de trouver une souplesse, un espace de liberté dans lequel les désirs de chacun peuvent s'épanouir. Etre amoureux, c'est être dans une emprise réciproque, dans un échange, y compris lors d'une scène de ménage ! La violence, c'est l'absence de réciprocité ; quand l'un donne tout et ne reçoit rien ; quand la force est toujours dans le même camp. Là commence le piège. Bien avant la gifle. Marie-France Hirigoyen a bien voulu nous guider à travers ces violences invisibles.

Petit lexique à usage préventif... :

« Je sais mieux que toi ce qui est bon pour toi » : Le contrôle est l'un des premiers ressorts du déséquilibre : peu à peu, l'un prend le dessus sur l'autre. Il décide quels vêtements conviennent le mieux - ou le moins mal - ; réveille l'autre dans son sommeil parce que lui-même n'arrive pas à dormir ; décourage tout projet épanouissant (« Tu n'y arriveras pas », « Tu n'es pas au niveau ») ; décide pour deux le menu du déjeuner ou les amis qu'il est agréable de voir, le programme télé et les positions politiques, le lieu où partir en vacances, ce qui est bon, ce qui est laid...

« *Je préfère que tu ne le fasses pas sans moi* » : L'un des grands classiques de la violence psychologique est l'isolement, à la fois cause et conséquence de la maltraitance. L'objectif est que la victime ne se rende même plus compte que ce qu'elle vit n'est pas acceptable. Peu à peu, sans l'avoir réellement décidé, mais parce que « c'est plus simple », elle se coupe de sa famille, de ses amis, et même parfois de tout milieu professionnel ; ne conduit plus, ne dispose plus daucun moyen de paiement, ne va plus nulle part toute seule... Confinée dans son propre huis clos, elle est privée de moyen d'action, et même de réaction.

« *Ce n'est pas mon problème* » : La violence morale, c'est aussi l'indifférence, le refus d'être concerné par l'autre. C'est faire preuve d'une insensibilité envers son conjoint ou afficher ostensiblement du rejet ou du mépris. C'est ignorer ses besoins, ses sentiments, ou créer intentionnellement une situation de manque et de frustration pour maintenir l'autre en insécurité ; refuser de lui parler, de sortir ensemble, de l'accompagner à l'hôpital, d'aller aux fêtes de famille ; bouder plusieurs jours de suite sans expliquer pourquoi. C'est aussi ne pas tenir compte de l'état physique ou psychologique de l'autre, par exemple, vouloir faire l'amour après une violente dispute ou encore exiger un effort physique de quelqu'un qui est malade...

« *Tu me prends pour un(e) imbécile ?* » : La jalousie, lorsqu'elle devient pathologique, est une autre forme de contrôle. Ce qu'un jaloux ne supporte pas, c'est l'altérité de son conjoint. Il veut le posséder totalement, et exige de lui une présence continue et exclusive. Or, même si son conjoint se soumet, ne sort pas seul, réduit ses contacts avec l'extérieur, il y aura toujours une insatisfaction, car il reste « autre », et ça, c'est insupportable... Il n'est pas rare que cette jalousie excessive débouche sur le harcèlement : des questions répétées pendant des jours et des jours, des appels incessants pour vérifier un emploi du temps, la surveillance du courrier, du téléphone, des e-mails...

« *N'importe quoi...* » : Le dénigrement est l'une des armes les plus terribles de la violence morale est. Il s'agit avant tout d'atteindre l'estime de soi de la personne, de lui montrer qu'elle ne vaut rien. La violence s'exprime sous forme d'attitudes dédaigneuses et de paroles blessantes, de propos méprisants, de remarques déplaisantes. Tout peut faire l'objet de cette disqualification : les capacités intellectuelles, les idées, les émotions (« *T'es sans cesse en train de pleurnicher* », etc.), le physique, la famille, les amis, le passé, les capacités parentales... : Du dénigrement aux humiliations, il n'y a qu'un pas, imperceptible mais assez vite franchi : yeux au ciel, dos tourné, ricanements, mais aussi crachats, rots, pets, souvent suivis d'humiliations sexuelles, dont la plupart des victimes ont beaucoup de honte à parler. Humilier, rabaisser, ridiculiser est le propre de la violence psychologique. L'autre n'étant qu'un exutoire à sa propre rage, il n'a pas d'existence propre. Il n'est pas respectable.

« *De quoi t'as peur ?* » : Cliquer les portes, briser des objets pour manifester sa mauvaise humeur, mais aussi rouler à toute allure, faire crisser les pneus de la voiture, jouer « l'air de rien » avec un objet dangereux, malmenner un animal domestique : ces comportements constituent des actes d'intimidation. Il s'agit tout de même bien d'une violence indirecte, qui envoie un message clair : « *Regarde ma force ! Regarde ce que je peux (te) faire !* »

« *Si tu franchis cette porte...* » : La violence psychologique peut comporter des menaces : enlever les enfants, couper les vivres, frapper. Il est aussi possible de suggérer qu'il y aura des représailles sur l'entourage si l'autre n'agit pas dans le sens attendu. L'anticipation d'un coup fait autant de mal, pour le psychisme, que le coup porté réellement. Une autre menace extrêmement grave : le chantage au suicide, qui conduit l'autre à endosser la responsabilité de la violence : « *C'est ma faute, je n'ai pas su l'aider.* »

« *T'as qu'à partir !* » : Tant que la première gifle n'est pas arrivée, la plupart des personnes victimes de violence dans leur couple ignorent qu'elles en sont victimes. Il faut même, souvent, attendre la première blessure grave pour qu'elles se rendent à l'évidence. Pire : très fréquemment, une victime

qui a eu le courage de s'enfuir et de porter plainte finit par retirer sa plainte et rentrer chez elle. C'est toute la complexité de l'emprise et du conditionnement (qui n'a rien à voir avec le masochisme). Peu à peu, la victime perd son discernement et s'enferme dans un imbroglio psychoaffectif dont il est difficile de cerner les contours, et donc, de se libérer. Une bonne raison de ne pas attendre l'irréparable pour réagir...

« *Ce n'est pas ma faute* » : Tous les violents ainsi que toutes leurs victimes disposent d'une vaste panoplie d'excuses, au moins dans un premier temps, pour justifier l'apparition de la violence. Parce qu'un couple, c'est d'abord une histoire d'amour, une envie de comprendre l'autre, et même d'aimer ses fêlures. Dans la plupart des cas, c'est vrai : ce n'est pas sa faute. Stress, blessures d'enfances, maladie mentale, perversité, éducation, fragilité... La violence a toujours une origine. Mais ce n'est pas une raison pour la laisser s'installer. Surtout lorsque les spécialistes affirment que, prise à temps, elle peut être soignée, et remise à sa place. Avant la première gifle.

17 - Tribune Le gouvernement doit garantir le droit à l'IVG - Un collectif de député.es et sénatrices

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. » Les mots de Simone de Beauvoir résonnent d'une manière saisissante à l'heure où la France entre périlleusement dans la phase de déconfinement, après cinquante-cinq jours de huis clos.

Il n'aura fallu que quelques jours pour que les associations de défense des droits des femmes et les professionnel·le·s de santé alertent des conséquences du confinement et de la réorganisation de notre système de santé sur l'accès à l'interruption volontaire de grossesse. Que ce soit la saturation des hôpitaux, la suppression de certaines opérations chirurgicales, ou encore le manque de masques dans les centres de planification, un certain nombre d'éléments laissaient à présager un recul de ce droit fondamental. En dépit de ces nombreuses alertes, le droit à l'avortement est mis en danger au nom de « l'éthique », qui empêcherait le gouvernement de prévoir « dans l'urgence » des adaptations à la loi sur l'avortement.

Les prochaines semaines seront décisives. Les professionnel·le·s sont unanimes. Le huis clos familial s'est traduit par une aggravation significative des faits de violences et, dans le même temps, par l'impossibilité pour les femmes de consulter. D'importants retards de diagnostic et des demandes hors délais sont à prévoir. Il est urgent de réagir, pour garantir le droit des femmes à disposer de leur corps, en assouplissant la loi pour prévoir :

- l'allongement des délais d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse ;
- la simplification de l'accès à l'interruption médicale de grossesse pour raisons psychosociales.

Nous, parlementaires de groupes politiques aux différentes sensibilités, avons porté des amendements en ce sens et le ferons à nouveau, dès cette semaine, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, dans le cadre de l'examen du projet de loi portant diverses mesures urgentes.

Les limites de notre droit d'amendement se sont traduites par l'impossibilité de les défendre. Aussi nous appelons le gouvernement à se saisir du sujet, pour que le recul des droits des femmes ne soit pas une conséquence collatérale de la crise sanitaire.

18 - Tribune - Pour un partage radical des activités de care - Eléonore Lépinard - Professeure Lausanne - www.libération.fr

Le confinement est différent pour chacune et chacun d'entre nous : quelle taille fait l'appartement ? Le salaire continue-t-il d'arriver ou non ? A combien d'enfants faut-il faire l'école chaque jour ? Pour combien de proches s'inquiète-t-on ? Quelle prise de risque sanitaire dans le cadre de son travail ? Le genre façonne la réponse à chacune de ces questions, et, comme un miroir grossissant, le confinement révèle la charge économique, mentale, relationnelle et éducative qui

incombe aux femmes. Il révèle aussi la vaste féminisation des métiers de soins qui placent les femmes en première ligne des risques sanitaires. Il nous rappelle, concrètement, la centralité des pratiques de care dans nos vies sociales et économiques, ce monde du care ou care-monde, selon le terme de la professeure de psychologie sociale Pascale Molinier, qui permet en temps de pandémie, comme en temps «normal», à la société de survivre et de se reproduire, et au monde économique néolibéral d'être vivable.

Si la crise révèle la place du care dans nos vies, elle la change aussi fondamentalement en recentrant, pour beaucoup d'entre nous, notre temps, notre attention et notre énergie psychique sur ces tâches : cuisiner, nourrir, soigner, laver, vêtir, nettoyer, inculquer, éduquer, écouter, jouer et rire. Malgré toutes mes convictions féministes sur l'importance de ces activités de care, et la nécessité de les revaloriser socialement, à la fin de la journée, ce n'est pas la plénitude mais le plus souvent pas mal d'hébétude que je ressens. Bien sûr, je mesure le privilège de devoir et de pouvoir m'occuper de mes enfants quand d'autres doivent continuer à travailler dans des conditions difficiles, n'ont plus les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants ou sont victimes de violences conjugales. Mais, à la féministe que je suis, je demande : pourquoi est-il si difficile de valoriser le travail de soin, d'éducation, de maternage, que nous sommes nombreuses et nombreux à être forcée·s d'accomplir en ces temps exceptionnels ? Pourquoi me laisse-t-il souvent le sentiment - à moi féministe, un comble ! - de ne rien valoir et de m'empêcher de faire une activité qui aurait, elle, de la valeur ?

Le partage dans le couple ne va pas suffire : Bien sûr, les théoriciennes féministes ont apporté depuis longtemps des réponses à cette question : la dévalorisation est le produit de la naturalisation de ces tâches, comme si les femmes savaient de façon innée les effectuer - pas besoin d'acquérir de compétences dans ce domaine - et étaient programmées biologiquement en vue de les accomplir. La naturalisation permet de dévaloriser ces tâches économiquement, ce qui confirme ainsi leur dévalorisation sociale et ce qui se traduit aussi par le fait que les femmes qui en ont les moyens s'en déchargent sur des femmes plus pauvres, et très souvent immigrées. Je sais tout cela, mais le confinement donne l'occasion de ressentir et de voir l'étendue psychique, émotionnelle, sociale et politique du problème : j'ai beau savoir qu'il faut revaloriser socialement et économiquement les activités de care, je ne souhaite pas pour autant y être assignée à temps plein. Une seule solution : les partager. Mais comme souvent, la question est : comment ? Covid-Spoiler : le partage dans le couple hétérosexuel ne va pas suffire.

Le partage du care devrait se faire selon des modalités qui en permettent la revalorisation économique, et qui cessent de l'attribuer exclusivement aux femmes en encourageant (forçant ?) les hommes à prendre leur part. Un réel congé paternité serait un début, mais nous savons bien que le changement économique et social, dont la nécessité est rendue visible par la crise actuelle, demande bien plus que cela. Les plans féministes de sortie de la crise économique font de celle-ci une opportunité de repenser l'organisation économique et sociale autour du care et de la reproduction sociale. Qu'il s'agisse de l'analyse des féministes marxistes, du plan de relance économique féministe de l'Etat d'Hawaï ou des demandes élaborées par la grève des femmes suisse, ces initiatives mettent toutes en avant la revalorisation salariale du secteur du care, l'amélioration des conditions de travail, de retraite et de chômage dans la santé, l'éducation et pour les travailleuses domestiques, l'investissement de l'Etat dans ces secteurs et la régularisation des travailleuses immigrées sans papiers.

Bien qu'elles soient cruciales et justes, ces propositions manquent une dimension du problème car elles ne remettent pas en cause la norme même sur laquelle sont basées la naturalisation et la dévalorisation du care. Elles laissent intacte un partage toujours relativement inéquitable du care, mais qui se ferait dans de meilleures conditions pour celles qui sont principalement assignées à ce secteur. C'est essentiel et nécessaire, mais pas suffisant.

La philosophe du droit canadienne Jennifer Nedelsky a proposé un partage du care simple et radical : nous devrions tous et toutes consacrer la moitié de notre temps à des activités de care non rémunérées, qu'il s'agisse d'activités pour des proches ou pour d'autres personnes qui en ont besoin. Cela veut donc dire que nous devrions tous et toutes travailler seulement à temps partiel dans une activité rémunérée. Dans cette proposition, ce n'est pas la rémunération qui fait la revalorisation - car il est probable que nous ne souhaitions pas marchandiser et monétiser toutes les activités de care - mais bien son partage universel (ce qui n'empêche pas de revaloriser économiquement les professionnelles du care). Les normes de cumul du travail rémunéré et du travail de care qui régissent nos sociétés actuelles sont insoutenables sur le long terme, elles génèrent et renforcent des inégalités entre hommes et femmes et entre femmes, et elles sont inadaptées à nos besoins sociaux, émotionnels et de santé. Nous sommes tous et toutes dépendant·e·s, nous avons toutes et tous un besoin de care. Il varie selon les moments de notre vie mais il existe toujours, et pour tout le monde - n'en déplaise à ceux qui se vivent comme des self-made-men, pour qui la vieillesse sera un douloureux moment de vérité - ou à celles qui pensent, comme la directrice des opérations de Facebook Sheryl Sanders, qu'il suffit de «lean in» [aller de l'avant, ndlr] pour mener de front carrière et famille. Parce que le care est un besoin universel, il doit être universellement partagé et non sectorisé, affecté d'office à une partie seulement de la société.

Le confinement, c'est l'expérience des liens, et de leurs contradictions, dans une forme inédite. Des liens qui soutiennent mais aussi semblent mettre à mal notre autonomie, parfois en même temps. Construire la fameuse «chambre à soi» à partir de bric et de broc dans un appartement trop petit, ou courir après «l'indépendance» permise par le travail rémunéré avec des enfants accrochés à ses basques, ou des parents vieillissant au bout d'une ligne de perfusion affective et économique. La question du lien est au cœur de nos paradoxes féministes : s'émanciper, est-ce rompre les liens ou en créer de nouveaux ? Et quelles formes doivent-ils prendre ? La pandémie met à nu toutes les chaînes de dépendances qui nous permettent de sur/vivre : ce sont elles qui nous permettent d'être et de rester humains, et nous devons donc en partager, tous et toutes, la responsabilité.

19 - Le groupe McDonald's poursuivi devant l'OCDE pour « harcèlement sexuel systématique » - Irmonfr.fr avec AFP

Une coalition internationale de syndicats a annoncé avoir porté plainte lundi 18 mai devant l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre le groupe McDonald's, accusé d'avoir échoué à lutter contre un « *harcèlement sexuel systématique* » dans ses restaurants dans plusieurs pays. La plainte a été transmise à un centre néerlandais de l'OCDE, chargé de sa supervision.

Deux banques d'investissement – la néerlandaise APG Asset Management et la norvégienne Norges Bank – qui possèdent des parts dans le capital du géant mondial de la restauration, à hauteur de 1,7 milliard de dollars, sont également visées, ont précisé les syndicats.

Il s'agit, selon la coalition, de la première plainte pour « harcèlement sexuel généralisé dans une société multinationale » dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE. Ceux-ci prévoient notamment que les multinationales et leurs actionnaires respectent le droit du travail, tels que la protection des salariés contre les violences sexuelles. 90 % des restaurants franchisés

Les syndicats ont rassemblé des témoignages, avec des allégations allant de « *commentaires vulgaires à des agressions physiques* » à l'encontre de salariés en Australie, au Brésil, au Chili, en Colombie, en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

« Les salariés de McDonald's ont sonné l'alarme depuis des années sur le harcèlement sexuel et la violence basée sur le genre, mais l'entreprise ayant une culture pourrie depuis le sommet a échoué à

prendre des mesures », affirme Sue Longley, secrétaire générale de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA).

La plainte doit être étudiée par le gouvernement néerlandais, qui décidera d'ici à trois mois s'il entame une procédure de médiation avec l'entreprise.

McDonald's, dont le siège est aux Etats-Unis, affirme à tort ne pas être responsable des conditions de travail des employés car 90 % de ses restaurants sont franchisés, selon la plainte. Les syndicats ont choisi les Pays-Bas car le pays est le « *centre nerveux* » de McDonald's en Europe et le siège de la banque APG.

20 - Avec les écoféminismes, se projeter autrement dans l'après-Covid - Selma Muzet et Marie Bécue

La crise sanitaire exhibe les limites du système capitaliste et productiviste, fondé sur l'exploitation des ressources. Elle exacerbé aussi « les violences du système patriarcal » et expose particulièrement les femmes, rappelle un large collectif d'intellectuelles et militantes. La crise oblige à construire l'« *après* » avec les écoféminismes, qui invitent à croiser les luttes et à « une critique radicale de la structure oppressive de la société dans le but de nous en libérer tous·tes ».

La crise sanitaire actuelle nous montre les limites du système capitaliste, productiviste et individualiste, basé sur l'exploitation infinie des ressources. Elle exacerbé également les violences du système patriarcal : exploitation du travail invisible des femmes, exclusion des minorisé·e·s de genre, marginalisation des précaires. C'est pourquoi nous trouvons urgent de construire un après-Covid19 nourri des pensées et actions écoféministes.

Nous vivons de façon évidente une crise écologique : l'articulation entre la propagation du virus, la mondialisation et la destruction de notre écosystème a été maintes fois mise en exergue ces derniers temps. Les actions humaines ont modifié le climat et gravement dégradé les écosystèmes naturels, terrestres et marins, rendant la terre inhabitable pour un grand nombre d'espèces. Pendant ce temps-là, le nombre de réfugié·e·s climatiques est sans cesse en augmentation, les pauvres s'appauvrisent, des femmes sont exploitées et violentées, des communautés minoritaires sont prises pour cible.

Pourtant, dans les nombreuses réflexions sur « l'après-Covid19 », on constate l'absence de l'écoféminisme et la difficulté des courants féministes français à s'emparer de la question écologique. Or depuis les années 70, les écoféminismes sont à la convergence de l'action écologique et des luttes féministes. En Amérique Latine, en Afrique ou en Inde, des mouvements lient défense des terres et des groupes minorisés de genre, de classe ou de race depuis longtemps ; ils montrent qu'une critique décoloniale est indispensable dans la construction d'une société nouvelle. Ils sont une source d'inspiration propice à la reconstruction de nouveaux modèles sociétaux.

Face au virus, ce sont majoritairement les femmes qui sont exposées : aides-soignantes, infirmières, caissières, couturières, femmes de ménage, auxiliaires de vie. La crise remet au centre la question du *care*, désignant l'ensemble des activités de soin de l'autre, vitales et pourtant continuellement dévalorisées, invisibles, faiblement rémunérées, assignées à des femmes bien souvent racisées. Comme l'explique Christiane Taubira, « *ce qui fait tenir la société, c'est d'abord une bande de femmes* », tandis que des hommes en télétravail cherchent à retrouver le chemin de la croissance à tout prix dans les conseils d'administration des grosses entreprises.

Alors ce fameux « *monde d'après* », qui galvanise tant d'imaginaires, se dessinera-t-il avec les femmes ? Avec les minorisé·e·s, les LGBTQI+, les sans papiers, les migrant·e·s ? C'est maintenant que l'écoféminisme a un rôle à jouer, une place à prendre et que ses voix doivent être entendues.

L'écoféminisme est un mouvement politique et philosophique hétérogène qui établit une corrélation entre la destruction des écosystèmes par le capitalisme et l'oppression des femmes par le

patriarcat. Ses courants sont nombreux (spiritualistes, décoloniaux, vegans, matérialistes...) mais tous encouragent la construction de mondes qui ne détruirait ni les humain·e·s, ni les natures au sein desquelles ils·elles vivent. Pour cela, sortons de cette opposition entre nature et culture qui relègue les femmes, mais aussi les personnes racisé·e·s, les queers, les personnes en situation de handicap, et bien d'autres du côté de la « nature » - justifiant leur exploitation de la même façon que les sols, les plantes ou les océans.

Les écoféminismes nous invitent à croiser les luttes, à intégrer nos émotions face aux catastrophes qui ne vont cesser de croître : le désarroi d'un·e parent·e qui voit ses enfants avaler des pesticides à la cantine, l'impuissance des paysan·nes qui assistent à la construction d'un projet d'enfouissement nucléaire à côté de chez elles·eux, le désespoir d'une personne trans privée d'un emploi dans la fonction publique à cause de son genre. Les écoféminismes sont présents là où des minorités entrent en lutte contre une logique patriarcale, guerrière, qui exploite le vivant : des mouvements de femmes en lutte contre l'implantation de Monsanto en Argentine, contre la déforestation en Inde, contre l'extraction du charbon en Afrique du Sud, contre le nucléaire comme aux États-Unis dans les années 80 avec la Women's Pentagon Action ou plus récemment à Bure, en France. Nous devons repenser entièrement la division sexuée mais aussi racialisée du travail.

Pour cela, des projets de terres écoféministes, des chantiers en mixité choisie, des communautés, des cercles de paroles, des conférences, des week-ends se mettent en place depuis longtemps partout dans le monde et depuis peu en France, mais aussi en Belgique et en Suisse. Nous demandons des fonds pour la recherche écoféministe et la construction de projets écoféministes dans des espaces divers, qui vont des zones rurales aux centres-villes, sans oublier les quartiers populaires, pour un écoféminisme pluriel et connecté à nos différentes réalités sociales et raciales.

Être éco féministe, ce n'est pas seulement pratiquer le tri sélectif, le DIY ou devenir végétarienne, c'est aussi lutter contre l'asservissement des femmes, des minorisé·e·s et du vivant. C'est une critique radicale de la structure oppressive de la société dans le but de nous en libérer tous·tes.

Les mouvements écoféministes se nourrissent de la création artistique, de la désobéissance civile, des luttes pour la terre, des traditions anarchistes, des mouvements de gouvernance partagée où l'on s'extract de la hiérarchie : ils inventent une nouvelle façon d'exister et de faire de la politique ensemble. Nous sommes convaincu·e·s que c'est précisément ce dont nous avons besoin aujourd'hui.

Par Selma Muzet et Marie Bécue, avec les précieux conseils de nos co-signataires, en particulier ceux de Myriam Bahaffou et Catherine Larrère.

21 - Lesbiennes, femmes de génie - Cécile Daumas - newsletter « Féminisme et sexualités » de Libé

Les lesbiennes ont du génie, et nous ne le savons pas. «Dans de nombreux mouvements sociaux et politiques, elles jouent un rôle moteur et cela n'est pas dit, relève l'activiste Alice Coffin, du collectif la Barbe et de la Conférence européenne lesbienne. Les exemples, nombreux, jalonnent l'histoire. La star de la pop hongkongaise Denise Ho et le mouvement démocratique des parapluies, l'icône footballeuse américaine Megan Rapinoe et son refus d'aller voir Trump à la Maison Blanche, les fondatrices du mouvement noir américain Black Lives Matter, ou la joueuse de tennis Billie Jean King qui revendiquait dans les années 70 des rémunérations égales à celles des hommes... Plus récemment, Adèle Haenel et son témoignage fondateur de l'après-#MeToo sur la pédophilie, suivi de son «On se lève et on se casse» aux césars théorisé par une autre lesbienne, Virginie Despentes...

Etre lesbienne n'est pas seulement une disposition amoureuse ou sexuelle, c'est aussi une façon d'être au monde. Se passer du regard des hommes donnerait une liberté politique considérable, une plus grande liberté psychique pour penser. «Le génie lesbien est cette capacité à penser et concevoir des mécanismes de société qui sont complètement différents des codes qui prévalent

dans le patriarcat. Ce génie est aussi la force de les mettre en œuvre», détaille Alice Coffin. Le concept est né dans les milieux militants européens, l'activiste française en a fait un livre, qui devait sortir ce printemps chez Grasset. Parler de génie lesbien, c'est combattre l'une des discriminations majeures subies par les lesbiennes : l'invisibilisation. «Même dans l'espace public, le mot "lesbienne" a du mal à être prononcé, remarque Alice Coffin. Nous avons dû lutter contre Google qui envoyait direct dans les spams les messages avec ce mot.»

Alice Coffin - « Les femmes ont du génie » - Parution 3 juin -18 euros

22 - Esclave, femme, noire : la triple discrimination - Patrice Elie Dit Cosaque - <https://la1ere.francetvinfo.fr>

Un esclave sur trois était une femme. Pas majoritaires en nombre, elles étaient à tous les titres sous le joug des esclavagistes. Mais quand il s'est agi de s'opposer, elles se sont hissées au cœur des luttes pour la liberté de multiples façons.

Patrice Elie Dit Cosaque • Publié le 9 mai 2020 à 11h01

Parmi les 13 à 15 millions d'êtres humains déportés d'Afrique vers les colonies pour l'exploitation intensive des plantations de canne à sucre entre autres, les femmes représentaient environ un tiers. Dans le même temps que leur asservissement, les femmes esclaves se sont battues de plusieurs manières : directement sur le terrain du combat ou de façon plus subtile.

Le Code Noir, l'implacable code rédigé en grande partie par le ministre de Louis XIV Colbert, paru en 1685 et régissant le traitement réservé aux esclaves, ne faisait pas de différence entre les sexes. Ne voulait pas en faire. Ce qui y était décrit, tenait davantage à la gestion de l'objet-meuble que l'esclave était que d'un souci de détailler l'emploi qui était fait de cet homme ou cette femme. D'ailleurs, les punitions décrites visaient indifféremment les hommes et les femmes, de façon identique. Noyées dans la masse (l'objectif du Code Noir étant donc de parler avant tout de l'esclave propriété du maître), les femmes ne sont donc pas distinguées des autres esclaves. Elles n'ont pas de reconnaissance particulière vis à vis des autres et n'ont, de fait, pas plus d'existence humaine sur le papier - à l'exception du statut de mère puisque la mère esclave est porteuse d'un bien précieux : les futurs esclaves qui permettront aux propriétaires de faire fructifier leurs affaires sans discontinuation. Pour régler toute question liée à l'enfantement dans les colonies, le Code Noir a fini par imposer sa règle : les enfants nés d'une femme esclave seront esclaves, même si leur père est libre.

Mais les faits sont têtus : il y a ce que l'on peut lire dans le Code Noir et la réalité. Celle qui montre par exemple l'exploitation de la femme esclave comme objet sexuel - et accentuant ainsi la soumission d'un être humain par un autre. A bien des points de vue, les femmes au cœur de l'esclavage colonial en France (et durant les esclavages pratiqués à travers monde..) seront victimes à triple titre de ce type d'oppressions et autres discriminations : elles sont esclaves, elles sont femmes, elles sont noires.

Un constat dramatique qui évoluera lentement, difficilement, chaotiquement au fil des ans et des siècles, selon la façon dont les sociétés en particulier celles qui se sont fondées sur l'esclavage regarderont et traiteront ces femmes. Jusqu'aujourd'hui, la question se pose encore des conséquences quant à la considération portée aux femmes noires mais aussi notamment quant aux rapports entre hommes et femmes.

Blancs et Noirs, hommes et femmes : Mais revenons-en à la colonie : pour tenir cette population d'esclaves, pour la maintenir en tant que force de travail, il y avait bien sûr les règlements, l'application brutale de règles pour entretenir peur et soumission et contenir toute révolte éventuelle. Parallèlement à cela, il n'était pas intéressant pour l'administration coloniale de monter les esclaves les uns contre les autres. Selon les couleurs de peau, selon les fonctions que les uns et les autres cherchaient à obtenir pour améliorer leur sort, selon aussi les avantages que les uns et

les autres pouvaient tirer de leur propre personne. Dans ce monde où au fil du temps se sont tissés ces singuliers rapports entre Blanc et Noir (que nous n'avons pas fini de payer aujourd'hui), le métissage, induit par la vie dans ces colonies, créait aussi dans les plantations des hiérarchies de couleurs entraînant des hiérarchies « sociales », l'ensemble accentuant la hiérarchisation des sexes. En modelant les rapports de domination entre le maître et l'esclave, se redessine aussi au passage la relation homme-femme à l'intérieur de la « communauté esclave ». Dans ce contexte, la femme déjà fragilisée par son statut d'esclave, se devait de survivre entre l'absence de reconnaissance de son humanité, l'absence de distinction de son statut de femme et l'exploitation qui était faite de son sexe.

A tous les postes : Un constat d'abord : dans la colonie, les femmes sont partout. Dans les champs, c'est à elles que l'on attribue les travaux les plus durs, les plus usants qu'il s'agisse de la coupe de la canne ou de nettoyer les plantations des mauvaises herbes. Elles continuent en même temps à s'occuper des enfants et des tâches domestiques dans les cases. Elles ont également intégré les maisons ou les habitations en occupant les fonctions de servantes, de cuisinières, de nourrices... Plusieurs d'entre elles seront même chargées par les maîtres de tenir des boutiques ou d'occuper des étals sur les marchés pour écouler localement la production des plantations. Les années passent et il est de moins en moins rare de les voir accéder au statut de concubine du maître dans l'espoir d'améliorer leur destin, de voir leurs enfants délivrés du joug de l'esclavage et accéder au statut de libres. Victimes à tous points de vue, elles entreprennent, de fait, de développer un certain nombre de stratégies pour contrer ou adoucir leur sort.

Un combat qui commence à se faire entendre : Au-delà de ces stratégies, il leur reste à investir le terrain du combat frontal pour la liberté. Il est rapporté les cas notables de plusieurs d'entre elles entrant en marronnage, incitant les esclaves à la révolte et à l'insurrection. Soyons honnêtes, l'Histoire ne retiendra que très peu d'entre elles à travers le monde et à travers le temps. Les récits de leur combat se confondent pour quelques-unes d'entre elles avec celui de leur conjoint avec qui elles étaient alliées dans leur lutte. Le sexisme et la misogynie chez les historiens sont peut-être passés par là, niant l'importance de ces femmes et les écartant comme il était de bon ton alors, au moment de l'établissement des faits historiques. Voilà sans doute pourquoi les références au combat des femmes dans les soulèvements sont si peu nombreuses. Voilà aussi pourquoi très peu d'études ont été entreprises, du moins en France, pour établir la réalité du sort des femmes pendant la période esclavagiste. Car si quelques témoignages ont été mis au jour depuis bien des années aux Etats-Unis ou au Brésil ou en Angleterre, c'est parce que l'on a su plus tôt entretenir cette histoire et conserver ces précieux témoignages comme autant d'éléments essentiels à la compréhension de cette sombre période. En France, le rôle tenu par les femmes, ou ce que l'on en sait, est renseigné par quelques faits consignés et par des récits qui frisent presque la légende. Aucun témoignage direct n'a encore été trouvé en France et c'est aussi l'une des raisons de ce silence. Silence levé parfois quand cette question est soulevée comme à l'occasion des commémorations des abolitions et des luttes contre l'esclavage. Mais malgré quelques recherches et quelques tentatives bien évidemment à saluer, cette grande histoire des esclavages et des luttes contre les esclavages au féminin, reste encore véritablement à écrire.

23 - Rendre leur place aux femmes dans la Résistance - Marion Chastain et Liliane Charrier - information.tv5monde.com

Elles dirigeaient des réseaux, hébergeaient des clandestins, préparaient des engins explosifs... Les femmes jouèrent un rôle actif dans la résistance lors de la Seconde Guerre mondiale. Et pourtant, l'histoire a largement minimisé leur action. L'éclairage de l'écrivain et journaliste Gilles Perrault, auteur du *Dictionnaire amoureux de la résistance*.

Berthy Albrecht, Lucie Aubrac, Josephine Baker, Germaine Tillion... Célèbres ou anonymes, ces Françaises résistantes restées trop longtemps dans l'ombre, étaient mises à l'honneur en 2015 lors de l'exposition "Femmes et Résistance". L'occasion "de reconnaître à sa juste valeur le rôle joué par ces femmes, et de refuser que leur engagement moral, civil et politique ne sombre dans l'oubli", expliquait Marisol Touraine, alors ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Grandes oubliées

Les femmes sont les grandes oubliées de la lutte contre l'occupant nazi. Seulement six d'entre elles comptent parmi les 1038 *Compagnons de la Libération*, titre accordé à ceux qui avaient permis la libération de la France, dont quatre à titre posthume. Et elles représentent à peine 10% des médaillés de la Résistance.

Un manque de reconnaissance injustifié au regard de leur réelle implication. Durant les quatre années d'occupation, elles sont agentes de liaison, cantinières, infirmières, secrétaires, standardiste ou encore combattantes. 1800 femmes s'engagent dans les Forces françaises libres, action qui verra naître le corps des volontaires françaises, la première unité féminine de l'armée française, institué par le général de Gaulle en 1940.

Aux côtés des hommes, les femmes résistent de multiples manières. Elles dirigent des réseaux, hébergent des clandestins, préparent des engins explosifs, organisent des évasions ou encore collectent, transmettent des informations et des faux papiers. Un engagement de tous les instants pour défendre la France, alors que le droit de voter ne leur a pas encore été accordé... Il faudra attendre le 21 avril 1944, pour qu'il leur soit octroyé presque par effraction. Entretien avec l'écrivain Gilles Perrault

Quel regard portez-vous sur les femmes dans la Résistance ?

Gilles Perrault : Un regard admiratif. C'est un événement qui a compté dans l'évolution de la place donnée aux femmes dans la société française. Pendant le conflit, elles n'ont toujours pas le droit de vote alors que les Anglaises votent depuis deux décennies. Et à cette époque, la Résistance est considérée au sens dur du terme et ne peut concerner que les hommes. Alors que les femmes ont eu des responsabilités extrêmement importantes.

Pourquoi les femmes ont-elles été tant oubliées ? : L'époque était machiste ! Il faut bien comprendre qu'il n'est pas question de leur donner le droit de vote à ce moment. Mais vers la fin du conflit, dès 1944, Charles De Gaulle se trouve dans l'obligation de leur accorder ce qui leur revient en bonne justice. Le contraire n'aurait pas été compris, ni accepté

Leur rôle a tout de même été largement minimisé. Prenons l'exemple du colonel Henri Rol-Tanguy. Communiste, ancien des brigades internationales, il organise l'insurrection à Paris en août 1944, et commande les Forces françaises d'Ile-de-France (FFI). Il compte parmi les Compagnons de la Libération et à la fin de sa vie, il est décoré Grand-croix de la Légion d'Honneur. Quant à sa femme, Cécile Le Bihan, elle n'a reçu que la médaille de la Résistance. Alors que pendant la guerre, ils fonctionnent en binôme et affrontent les mêmes risques. Mais la parité n'a pas été

Que pensez-vous des hommages rendus à ces femmes, comme l'exposition actuelle "Femmes et Résistance" ? : Ce sont des séances de rattrapage fort heureuses. On essaye de redonner aux femmes le rôle qu'elles ont eu pendant cette période. C'est un effort qu'il faut saluer et mener à terme. Car dans la Résistance, les femmes sont aussi héroïques que les hommes, mais leur sort est pire encore que celui des hommes.

Lorsqu'un résistant est arrêté par les Allemands, jugé et condamné à mort, il est fusillé au Mont-Valérien à Paris, ou sur d'autres champs d'exécution en France. Condamnée à la même sentence, aucune femme n'est fusillée. Elles sont transférées en Allemagne et guillotinées. Une mise à mort bien plus dégradante par rapport à un peloton d'exécution, où les hommes sont accompagnés de leurs camarades, et chantent ensemble jusqu'à la fin. Les femmes, elles, sont toutes seules devant la guillotine, et vivent leurs derniers mois dans une prison allemande, en milieu très hostile.

Les femmes doivent-elles encore résister aujourd’hui ? : Il faut toujours lutter. Les dernières élections départementales l’ont encore montré. Pour faire respecter la parité, la loi prévoit désormais que les candidats se présentent en binômes, composés d’une femme et d’un homme. Après les élections, seulement quatre femmes ont été élues présidentes d’un département. C’est un rôle bien sûr très important et comme par hasard, on retrouve les femmes en infériorité numérique écrasante. Donc le combat n’est clairement pas terminé.

LECTURE, CINÉMA, TÉLÉ...

24 - Livre : « Droits humains pour tou-te-s » - Ouvrage collectif

Le langage est politique : ce qui n'est pas mentionné n'existe pas. L'expression « droits de l'homme » reste un symbole fort de la société patriarcale, elle invisibilise les femmes mais aussi leurs luttes et leurs droits. L'objectif du collectif Droits humains pour tou-te-s se résume en une phrase : obtenir que les institutions remplacent l'expression « droits de l'homme » par « droits humains ». La légitimité dont bénéficient les termes employés par les pouvoirs publics leur confère un poids tout particulier. Il est temps pour la communauté francophone dans son ensemble de prendre acte de la réalité des discriminations qui s'exercent contre les femmes et de modifier la langue française en conséquence pour éviter qu'elle y participe.

Ce livre manifeste rassemble les contributions de personnes d'horizons divers (enseignantes, comédiennes, illustratrices, etc.), connues ou méconnues, qui apportent un éclairage historique, linguistique et politique à cette requête.

Les droits du livre sont intégralement reversés au collectif Nous toutes !

Editions Libertalia, 176 pages – 10 € - Parution 28 mai 2020

25 - Livre : « Féminismes dans le monde » - Sous la direction de Fanny Galiot et Pauline Delage

L'épidémie de coronavirus est intervenue dans un contexte de mobilisation féministe internationale. Au moment de penser le monde d'après, cette nouvelle vague féministe souligne des enjeux centraux en particulier ceux du travail des femmes, salarié ou non, des violences de genre mais aussi des oppressions multiples, autant de questions centrales dans les gestion du confinement.

L'ouvrage *Féminismes dans le monde. 23 récits d'une révolution planétaire*, coordonné par Pauline Delage et Fanny Gallot et publié aux éditions Textuel, revient sur cette dynamique mondiale, en rendant compte de l'hétérogénéité des stratégies et des revendications mises en œuvre, tout en soulignant leurs connexions à d'autres mouvement sociaux.

Sous la forme de contributions originales ou d'entretiens, sont rassemblés dans le livre des textes de chercheuses, journalistes ou militantes féministes d'Algérie, Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, Égypte, Équateur, Espagne, France, Inde, Irak, Italie, Maroc, Mexique, Palestine, Sénégal, République dominicaine, Roumanie, Russie, Suisse, Syrie, Thaïlande et Tunisie.

Éditions Textuel - 16,90 euros